



Tiré à part
du rapport d'activité

—
Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—
2011



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

—
2011

I. Direction et secrétariat général	1	IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	61
1. Missions	1	1. Missions	61
2. Activités	1	2. Activités	61
3. Relations extérieures	5		
4. Affaires contentieuses	6		
5. Législation	7		
II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	8	X. Etat du personnel	61
1. Mission	8		
2. Activités	8		
III. Service des communes (SCom)	10		
1. Missions	10		
2. Activités	10		
IV. Service de l'agriculture (SAGri)	12		
1. Missions	12		
2. Activités	13		
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	20		
1. Mission	20		
2. Activité	20		
3. Evénements particuliers	38		
VI. Service des forêts et de la faune (SFF)	38		
1. Missions	38		
2. Forêts	39		
3. Chasse, faune, pêche	44		
VII. Préfectures	46		
1. Missions	46		
2. Activités	46		
VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	58		
1. Missions	58		
2. Activités	58		

—
2011

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminbœuf
Secrétaire général: Claude Yerly

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfetures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- > le Service des communes (SCom)
- > le Service de l'agriculture (SAgri)
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV)
- > le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que des entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- > les préfetures
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités

2.1 Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la pro-

motion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat, Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat, Directeur, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation. L'année 2011 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, de la loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale, ainsi que par la réalisation du projet relatif au développement durable (via l'adoption d'un décret par le Grand Conseil). Le 11 octobre 2011, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport final sur la mise en œuvre d'une nouvelle Constitution cantonale. Il ressort de ce rapport, dont le Grand Conseil a pris acte le 2 novembre 2011, que sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 64, soit 84 %, ont été liquidés. Le montant total des dépenses relatives aux travaux qui n'ont pas été assumés par des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat s'est élevé à Fr. 2 197 758. L'organisation de projet mise en place par le Conseil d'Etat en 2004 a été dissoute à la fin de l'année 2011. Les Directions concernées répondront dorénavant directement devant le Conseil d'Etat de la réalisation des douze projets encore en cours.

2.2.2 Rapports entre l'Etat et les Eglises

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie est tenu par le Secrétariat général de la DIAF, en raison de la modification interne de son organisation.

En 2011, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. Pour les établissements dépendant directement de l'Etat, la phase de mise en place des nouvelles structures (conventions cadre et contrats de prestations) est pra-

2011

tiquement terminée. Une deuxième étape commence pour la Commission, qui doit désormais assurer le suivi des contrats de prestations.

Reste le mandat concernant l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) donné à la Commission par le Conseil d'Etat, qui n'a pas encore conduit à des résultats concrets. Le but est de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

Lors de la session de février 2011, le Grand Conseil, sur la base des propositions qui avaient été faites par le Conseil d'Etat dans son rapport du 16 novembre 2010 (rapport 10 225), s'est déterminé comme suit:

- > la conclusion consistant à confirmer le découpage actuel des structures territoriales est acceptée;
- > la proposition visant à redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets a été acceptée;
- > la demande en vue d'explorer la piste de réflexion consistant à passer les districts à de simples circonscriptions administratives a été rejetée;
- > enfin, le Grand Conseil a aussi rejeté le projet de redécoupage territorial des cercles électoraux.

La mise en œuvre en particulier de la révision totale de la loi sur les préfets a été discutée dans le cadre du projet désenchevêtrement des relations Etat/communes. Quant aux cercles électoraux, la question sera réglée dans le cadre de la modification partielle de la législation sur l'exercice des droits politiques.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La DIAF a élaboré un concept «intégration et mobilisation» pour les personnes se trouvant en situation d'échec dans leur procédure de naturalisation ou pour les personnes dont l'intégration est importante. Sa mise en œuvre a démarré et devra se poursuivre.

Enfin, dans le domaine de l'état civil, une attention particulière a été portée à la lutte contre les mariages abusifs et les délits d'identité.

2.2.5 Communes

L'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI), adoptée le 3 octobre 2011, fixe pour l'année 2012 les nou-

veaux paramètres concernant la péréquation des ressources et des besoins.

La loi sur l'encouragement des fusions de communes a été adoptée par le corps électoral le 15 mai 2011. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. En application de ladite loi, les préfets ont été chargés d'élaborer des plans de fusion par district. Les travaux sont en cours.

2.2.6 Agriculture

Le suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale (PA 2014–2017) a constitué pour le canton de Fribourg un enjeu majeur, de telle sorte que l'examen de ce dossier, dans le cadre de la procédure de consultation, a été particulièrement approfondi.

Un autre projet en cours, celui de la réalisation de caves de fromage d'alpages à Charmey a franchi une nouvelle étape, celui du début de la construction. Le début de la production dans ce nouveau site est prévu en 2012.

Enfin, plusieurs projets de mise en route ou de planification de remaniements parcellaires ont été poursuivis ou entrepris.

2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Dans le cadre des travaux d'harmonisation et de renforcement du regroupement des deux entités de contrôle, respectivement de l'hygiène des viandes, à noter en particulier les cinq projets suivants:

- > l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'eau potable;
- > les travaux d'élaboration de la loi d'application sur la protection des animaux;
- > le développement d'un nouveau logiciel commun à l'ensemble des cantons romands, destiné à faciliter la gestion des activités de contrôle (analyses et inspections) dans les domaines de l'hygiène des denrées alimentaires;
- > l'élaboration d'un plan directeur informatique en vue de réévaluer les outils existants et leur adaptation aussi sous l'angle des développements dans ce domaine de projets de la Confédération et des nouvelles exigences des missions confiées.
- > l'élaboration d'un projet «inspectorat» afin de renforcer dans ces domaines la collaboration et éviter des doublons.

2.2.8 Forêts et faune

Trois thèmes méritent l'attention, soit:

2011

- > l'année 2011 a été proclamée «Année internationale de la forêt» par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les acteurs de l'économie forestière ont collaboré afin d'organiser plusieurs journées forestières dans les différentes régions du canton.
- > le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 11 octobre 2011 concernant les améliorations structurelles réalisées et encore prévues par les unités de gestion forestières et les triages forestiers dans le canton de Fribourg.
- > l'accroissement des dégâts de la faune sauvage dans les cultures agricoles, notamment par les sangliers qui a suscité plusieurs interventions parlementaires. Une coordination intercantonale, au niveau des mesures cynégétiques et des mesures de prévention, mais également en ce qui concerne les possibilités d'indemnisation, a été recherchée.

2.2.9 Analyse APE

L'analyse des prestations de l'Etat (APE) a fait l'objet d'une évaluation annuelle. Aucune adaptation majeure étant à signaler.

2.2.10 Décharge de La Pila

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila (Hauterive FR), les travaux se sont poursuivis sur plusieurs volets: le canton de Fribourg (DAEC-SEn) et la Confédération (OFEV) se sont mis d'accord sur les principes d'une expertise externe du projet d'assainissement selon l'ordonnance fédérale sur les sites pollués, remise en décembre 2010. En parallèle, les mesures préliminaires à l'assainissement, mises à l'enquête en avril 2011, ont pu débuter en été, par les travaux de captage du flux amont. D'autres volets de ces mesures (aménagement des accès et installation de chantier, installation de pompage et de traitement des eaux) ont fait l'objet de mises en soumissions et d'adjudications, selon les directives en vigueur sur les marchés publics. Des procédures d'adjudication ont également été lancées en vue de l'évacuation et de l'élimination des matériaux issus des mesures urgentes de 2009. A noter également que les travaux d'aménagement du nouveau site d'accueil des Gens du voyage, au «Bois de Châtillon», se sont achevés en avril 2011, permettant le déménagement de cette communauté entre les mois de mai et de juin 2011; ce déménagement avait été jugé indispensable préalablement à tous travaux éventuels sur le site de la décharge.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la DIAF, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2011.

2.3.1 Votations cantonales

- > Arrêté du 1^{er} mars 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 15 mai 2011 portant sur l'objet suivant: loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC).

2.3.2 Elections cantonales

- > Arrêté du 6 décembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 20 mars 2011 en vue du renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux pour la prochaine période administrative.
- > Arrêté du 17 mai 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 23 octobre 2011 en vue de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats.
- > Arrêté du 17 mai 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 23 octobre 2011 en vue du renouvellement de la députation fribourgeoise au Conseil national.
- > Arrêté du 5 juillet 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 13 novembre 2011 en vue du renouvellement intégral du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et de l'élection des préfets.
- > Arrêté du 16 novembre 2011 indiquant le résultat de l'élection du 13 novembre 2011 pour le renouvellement intégral du Conseil d'Etat et convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 4 décembre 2011 en vue du second tour de scrutin.

2.3.3 Votations fédérales

- > Arrêté du 14 décembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 13 février 2011 portant sur l'objet suivant: initiative populaire du 23 février 2009 «Pour la protection face à la violence des armes».

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

Mandat

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la DIAF, qui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représenta-

2011

tion des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

Activités

Le 6 mai 2011, les membres du CJ ont rencontré M. Joseph Deiss, président de la 65^e Assemblée générale de l'ONU. Cet événement a permis aux jeunes du canton de découvrir le parcours d'un politicien suisse de premier plan. Pour sa part, le Bureau a poursuivi sa collaboration avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Ainsi, les 19 et 20 avril, le président du CJ s'est rendu à Orléans afin de participer à une conférence sur le thème de la mobilité des jeunes. Divers projets, comme le programme Eurodyssée, ont été présentés. En août, deux membres du CJ ont pris part à l'ARE *Summer School* à Almere, aux Pays-Bas. La semaine avait pour fil rouge la jeunesse dans une société en mouvement. Cette manifestation annuelle a pour objectif d'encourager les échanges d'idées et de développer différents contacts et partenariats entre jeunes au niveau européen.

Le 22 août, la DIAF a nommé les membres du CJ pour la période 2011–2013. La nouvelle volée compte 23 personnes. Le 24 septembre, les membres du CJ ont élu les membres du Bureau, avec notamment Leonardo Roux, qui a été reconduit pour la 2^e année consécutive à la présidence du CJ. Lors de cette journée, le Prix de la jeunesse a été remis pour la première fois. C'est *Fribourg Young Artists Association* (FYAA), un groupement à but culturel, qui a décroché cette distinction. De son côté, le Groupe bilinguisme a recueilli les signatures nécessaires à la motion populaire «Pour une journée du bilinguisme». La motion, qui demande au Gouvernement l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton, a abouti avec 316 signatures.

2.4.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

2.4.2.a Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.4.2.b Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 14 (17) séances plénières avec 229 (270) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 411 (496) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural

L'AFC a enregistré 488 (537) dossiers dont:

- > 254 (314) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 157 (137) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 62 (57) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 8 (4) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).
- > 27 (22) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Bail à ferme agricole

L'AFC a enregistré 62 (73) dossiers dont:

- > 23 (20) portant sur la durée de bail;
- > 7 (19) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 6 (8) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 19 (20) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 7 (6) oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage.
- > En outre, 5 (11) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignobles

—

2.4.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2011

2.4.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	77 000 L de vin clair (74 100)
> Ogoz (uniquement du raisin blanc)	10 000 L de vin clair (10 600)
> Faverges rouge	37 400 L de vin clair (37 700)

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2010	36 480 L de vin (41 860)
> Ogoz 2010	9 700 L de vin (12 060)
> Faverges rouge 2009	19 450 L de vin (31 180)

Stock au 31.12.2011:

> Faverges blanc 2010	13 130 bouteilles (22 640)
> Faverges blanc 2010	28 430 L (27 350)
> Ogoz 2010	1 290 bouteilles (1 700)
> Faverges rouge 2009	17 470 bouteilles (16 700)
> Faverges rouge 2010	33 910 L (41 190)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2010 sera mise en bouteilles au printemps 2012 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2011 sera mise en bouteilles au printemps 2013 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	9 700 L de vin clair (10 450)
> Château de Mur blanc	11 200 L de vin clair (12 800)
> Etat de Fribourg rouge	5 200 L de vin clair (5 600)
> Château de Mur rouge	8 150 L de vin clair (8 900)

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2010	7 720 L de vin (12 030)
> Château de Mur blanc 2010	12 730 L de vin (12 240)
> Etat de Fribourg rouge 2010	2 760 L de vin (3 620)
> Château de Mur rouge 2010	1 890 L de vin (6 490)

Stock au 31.12.2011:

> Etat de Fribourg blanc 2010	3 710 bouteilles (1 240)
> Château de Mur blanc 2010	90 bouteilles (3 260)
> Etat de Fribourg rouge 2010	2 750 bouteilles (2 900)
> Château de Mur rouge 2010	9 910 bouteilles (9 930)

3. Relations extérieures

3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette conférence s'est réunie une seule fois les 28 et 29 avril 2011 à Horn (TG). Les principaux objets de cette Conférence ont porté sur la poursuite des discussions sur la réalisation technique du transfert de la banque de données «Infostar» à la Confédération et la formation professionnelle des employés-es des offices d'état civil.

3.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

La DIAF, par son Conseiller d'Etat, Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été traités les principaux thèmes suivants:

- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > le développement des paiements directs;

2011

- > la stratégie en matière d'économie rurale et d'agroalimentaire;
- > l'évolution de la politique agricole fédérale avec l'examen de l'avant-projet de la loi sur l'agriculture (PA 2014–2017);
- > le système de connaissance dans le domaine agricole.

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural a été présidée jusqu'à son assemblée générale qui a eu lieu le 21 novembre 2011, par le Conseiller d'Etat, Directeur. Ont fait en particulier l'objet de discussions:

- > la Convention de prestations avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), assurant à AGRIDEA pour une période de deux ans (2012–2013) la poursuite de son mandat de conseil et de vulgarisation;
- > la stratégie d'AGRIDEA pour 2012–2016;
- > la révision des statuts.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- > le changement de statut de l'école et son agrandissement;
- > la reprise de l'école spécialisée par le canton de Berne.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur, siège au Conseil d'administration de ladite société qui a traité des affaires courantes.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat, Directeur, est membre:

- > la politique forestière de la Confédération et des cantons;
- > la forêt et l'aménagement du territoire, ainsi que la politique en matière de surface forestière;
- > la stratégie suisse pour la biodiversité.

3.7 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Ont fait l'objet d'échanges, lors des séances du 5 mai et 17 novembre 2011 auxquelles le Conseiller d'Etat, Directeur, a pris part:

- > la révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse;
- > la stratégie fédérale de la biodiversité sous l'angle en particulier de la gestion de la faune.

3.8 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur, a participé à la séance organisée le 1^{er} juillet 2011 durant laquelle les thèmes suivants ont été abordés:

- > la poursuite des discussions et la reconduction de la CTA;
- > le programme de travail 2012–2015;
- > le financement et la compensation des charges dans les agglomérations;
- > l'analyse des résultats de la Conférence nationale sur l'intégration des étrangers du 12 mai 2011.

4. Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2011 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	24
Responsabilité civile:	3
Récusations:	8
Décisions de première instance:	12
Plaintes administratives:	3
Divers:	3

2011

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2011:

Décisions sur recours :	13
Responsabilité civile :	2
Récusations :	0
Décisions de première instance :	2
Plaintes administratives :	1
Divers :	0

8 décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- > Décret du 23 mars 2011 relatif aux naturalisations
- > Loi du 24 mars 2011 portant dénonciation du concordat concernant la Haute Ecole suisse d'agronomie
- > Décret du 11 mai 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement
- > Décret du 9 juin 2011 relatif aux naturalisations
- > Loi du 7 septembre 2011 modifiant la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale
- > Loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable
- > Décret du 6 octobre 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-Fribourg, secteur Flamatt (crédit d'objet)
- > Décret du 2 novembre 2011 relatif aux naturalisations
- > Loi du 2 novembre 2011 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes

> Loi du 4 novembre 2011 relative à la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens

> Loi du 4 novembre 2011 relative à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font

5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 10 février 2011 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- > Ordonnance du 29 mars 2011 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 5 avril 2011 fixant les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 1^{er} juillet 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- > Ordonnance du 5 juillet 2011 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2011
- > Ordonnance du 19 août 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes
- > Ordonnance du 16 novembre 2011 approuvant la révision partielle de la Constitution ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg
- > Ordonnance du 29 novembre 2011 modifiant le plan de couverture des besoins en centres collecteurs de déchets animaux
- > Ordonnance du 30 novembre 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts prolongeant la chasse du sanglier

2011

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du SECiN est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2011, le SECiN a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

- > transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1218 (1195)
- > transcription refusée 0 (1)
- > transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 111 (86)
- > transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 1986 (2104)
- > transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 80 (73)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

- > examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 261 (398)
- > dossiers de procédure de mariage retirés 14(12)

2.1.3 Partenariats

- > examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés 2 (8)
- > dossier de procédure de partenariat retiré 1 (0)

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

- > examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 46 (71)

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

- > rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 16 (41)
- > rectification refusée 1 (0)
- > instructions diverses relatives au Service de l'état civil 88 (136)
- > traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)
 - + a) prononcées par la DIAF 19 (29)
 - + b) demandes retirées 3 (1)
- > changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)
 - + a) accordés par le SECiN 183 (188)
 - + b) demandes retirées 13 (24)
 - + c) refusée 0 (0)
- > déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 326 (359)
- > déclarations concernant le nom 1 (2)
- > changement de sexe 0 (1)

2011

2.1.6 Droits de cité		> naissances	2570 (2391)
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:		> reconnaissances	744 (664)
		> mariages	1458 (1345)
		> décès	2084 (1850)
> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		> divorces	656 (684)
+ a) selon art. 21, 23 et 58 LN	10 (8)	> partenariats	18 (16)
+ b) selon art. 21 LDCF	5 (3)	> dissolutions du partenariat	4 (2)
> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	399 (356)	> déclarations de nom	247
> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	252 (358)		
> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	9 (11)		
> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	73 (72)		
> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	4 (8)		
> conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	5 (1)		
> bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	0 (0)		
> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	9 (3)		
> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	2 (4)		
> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	6 (11)		
> libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	4 (7)		

2.1.7 Divers

A signaler les activités suivantes:

> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	21 (31)
> renseignements divers aux particuliers	30 (80)
> recherches d'un membre de la famille	17 (6)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2011, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2011, le Service des naturalisations a enregistré 1026 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 198 (285) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:	
1 Algérie	19 Kosovo
23 Allemagne	1 Lettonie
1 Autriche	9 Macédoine
1 Belgique	1 Madagascar
3 Bosnie-Herzégovine	1 Malaisie
1 Brésil	1 Maroc
1 Cambodge	1 Mexique
1 Cameroun	1 Moldavie
1 Canada	5 Non éucidée
2 Cap-Vert	1 Pérou
2 Chili	3 Pologne
4 Colombie	65 Portugal
9 Croatie	10 République démocratique du Congo
1 Egypte	4 Russie
2 Equateur	13 Serbie
4 Erythrée	2 Slovaquie
19 Espagne	7 Somalie
1 Etats-Unis d'Amérique	2 Sri Lanka
1 Finlande	1 Tchèque
31 France	1 Togo
1 Grèce	4 Tunisie
1 Haïti	12 Turquie

2011

3 Hongrie	3 Ukraine
1 Inde	1 Uruguay
2 Irak	5 Vietnam
1 Iran	1 Yémen
40 Italie	

Personnes confédérées: 0

Parmi ces 198 (285) dossiers de naturalisation ordinaire, 63 (119) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 332 (462) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 198 (285) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 49 (64) conjoints étrangers et 85 (113) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2011, le Service a organisé quatre cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le:

- > 11 janvier 2011 à la Salle Löwenberg à Morat (118 [94] nouveaux citoyens)
- > 5 avril 2011 à la Salle Univers@lle à Châtel-Saint-Denis (115 [132] nouveaux citoyens)
- > 21 juin 2011 à la Salle de l'Hôtel-de-Ville à Romont (85 [118] nouveaux citoyens)
- > 23 novembre 2011 au Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle (132 [120] nouveaux citoyens)

2.2.3 Droit de cité cantonal

Le Conseil d'Etat a prononcé 4 (3) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 12 (8) libérations du droit de cité fribourgeois. Il n'y a pas eu d'octroi du droit de cité fribourgeois à des Confédérés (3 en 2010).

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, après préavis de la DIAF, a traité 322 (417) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisation facilitée se répartissent comme suit:

> 262 (329) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

> 60 (88) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

6 (8) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

12 (8) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

9 (11) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, le Service prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Travaux législatifs

Le Service a accompagné plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- > l'ordonnance du 3 octobre 2011 sur la péréquation financière intercommunale, qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2012. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance;

2011

- › la loi sur l'encouragement des fusions de communes adoptée par le corps électoral le 15 mai 2011. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012;
- › en outre, le Service a été invité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités.

2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2010.

2.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 165 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5 Calcul de la péréquation financière et de la classification des communes

Bien que remplacées par la péréquation financière intercommunale, la classification et la capacité financière ont été reproduites dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur la péréquation financière (RSF 142.11) une dernière fois, uniquement pour les répartitions de charges relatives aux actes de collaboration intercommunale de l'exercice 2012.

2.6 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 124 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2.7 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

2.8 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

2.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de onze statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 98 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

2.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'inter-

2011

prétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.13 Cours de formation

- > Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD des secrétaires municipaux se sont poursuivis et élargis en 2011 avec l'adhésion des partenaires du canton de Genève. Le quatrième cycle de formation visant à l'obtention du diplôme intercantonal de cadre en administration communale comportait en 2011 le module 2 avec en particulier la branche du droit communal et l'examen y relatif. Le Service a contribué à l'enseignement et à l'examen.
- > S'agissant de la partie germanophone du canton, le personnel des communes pouvait bénéficier en automne 2011 d'un troisième cours de base organisé par les associations du personnel de la Singine et du Lac ainsi que par la HEG de Fribourg. Le deuxième cycle de formation de cette filière s'est achevé par la remise des diplômes en date du 30 septembre 2011. Le Service contribue tant à l'enseignement qu'aux examens de ces filières de formation.

2.14 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité pour coopérer, avec l'Association des communes fribourgeoises, à la conception et à la production des cours d'introduction pour les élus communaux qui ont eu lieu durant le mois de septembre 2011.

2.15 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et collaborateurs du Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- > Commission des constructions scolaires;
- > Comité de pilotage «Analyses des prestations de l'Etat»;
- > Groupe de travail «Structures territoriales»;
- > Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;

- > Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- > Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- > Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- > Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- > Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR.

2.16 Rapports entre l'Etat et les Eglises

Avec effet au 1^{er} janvier 2011, le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie a été transféré à la DIAF. L'ordonnance y relative (RSF 190.12) a été adaptée en conséquence.

IV. Service de l'agriculture (Sagri)

Chef de service: Pascal Krayenbuhl

1. Missions

Le Service de l'agriculture (ci-après le Service) soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- > les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- > les mesures d'accompagnement social;
- > la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- > les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

2011

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAGri) des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture sont institués.

Au 31 décembre 2011, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2011, 48 contrats de bail à ferme agricole dont 24 contrats de bail portant sur des immeubles étatiques, communaux ou paroissiaux. Il a formé opposition contre 43 fermages, soit 90 % des contrats traités.

2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 804	(2 860)	90 144	(90 634)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 519	(2 576)	39 211	(39 454)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 597	(1 631)	20 339	(20 621)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 320	(1 356)	3 087	(3 102)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	14	(17)	22	(26)
Total paiements directs généraux			152 803	(153 837)
Contributions pour la compensation écologique	2 804	(2 860)	7 366	(7 117)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 000	(1 027)	2 157	(2 159)
Contributions pour la culture biologique	125	(113)	1 085	(925)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 482	(1 465)	5 866	(5 805)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 288	(2 328)	14 084	(14 233)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	564	(532)	8 581	(7 484)
Contributions pour la protection des eaux	58	(58)	412	(342)

2011

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	515	(475)	593	(514)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	786	(652)	1 592	(1 249)
Contributions pour la protection de l'air	15	(26)	180	(567)
Total des contributions écologiques			41 916	(40 395)
Contributions culture des champs			4 917	(4716)
Total des contributions fédérales			199 636	(198 948)

Contributions cantonales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à l'estivage	54	(48)	210	(200)
Contributions pour la protection des eaux	65	(58)	108	(91)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	515	(475)	148	(128)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	786	(652)	398	(313)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	69	(69)	137	(160)
Total des contributions cantonales			1001	(892)

Remarques

En 2011, il n'y a pas eu de modification importante des ordonnances et les contributions n'ont pas été modifiées. Le nombre d'exploitations avec paiements directs continue à diminuer (-56).

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Pont-en-Ogoz et de Saint-Antoine ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2011.

En vertu de l'art 24 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 105 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération. L'Office fédéral de l'agriculture a exercé un contrôle de haute surveillance portant sur les exploitations d'estivage sises sur la commune de Châtel-St-Denis. Dans les conclusions de son rapport, l'Office fédéral de l'agriculture relève que l'exécution des contrôles relatifs aux contributions d'estivage est bien organisée dans le canton de Fribourg et qu'elle est conforme aux prescriptions.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 respectivement son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2011 est de 210 000 francs.

Ce montant a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2011, le volume total est de 3 140 512 kg de lait, ce qui représente 6,7 centimes par kilo de lait.

2.4 Reconnaissance des exploitations

En 2011, 67 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 14 communautés complètes ont été formées pour 24 dissoutes, 13 communautés partielles formées pour 8 dissoutes ainsi que 8 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.5 Elevage bovin

En 2011, le canton a alloué 460 489 francs (y compris 50 000 francs pour la confrontation Holstein en 2013) pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du

2011

lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- > Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 26 et 27 mars 2011 près de 350 vaches laitières pour sa 40^e édition.
- > Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 267 taureaux le 27 septembre 2011. 127 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 115 pour l'élevage et 12 pour la boucherie.
- > JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 650 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 2 et le 3 décembre 2011.

Le Service collabore à la mise sur pied de la confrontation européenne Holstein 2013.

2.6 Elevage chevalin

En 2011, le canton a alloué 37 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2011, le canton a alloué 86 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2011 s'élève à 69 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 17 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.3 ha (116.4 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 8 (4) demandes de reconversion de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 14 924 m².

Pour la vendange 2011, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 1^{er} juillet 2011, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,250 kg/m ²	64°
Autres cépages blancs:	1,100 kg/m ²	70°
Pinot noir:	1,050 kg/m ²	75°
Autres cépages rouges:	1,200 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2011 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2011 a fourni des rendements légèrement supérieurs à la très bonne année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 087 933 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle a été très élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	514 540	77.42
Pinot noir	211 136	101.59
Gamay	9 025	92.85
Spécialités blanches	110 684	96.51
Spécialités rouges	106 198	93.66
Cheyres		
Chasselas	45 352	70.27
Pinot noir	66 683	90.96
Spécialités blanches	7 129	92.00
Spécialités rouges	17 186	83.95

2.9 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 55 patentes principales et 14 patentes de courtier.

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une

2011

journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 29 mars 2011 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 30 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11 Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2011:

- > 75 (111) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 74 (97) demandes en zone à bâtir, ainsi que 82 (77) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 248 (296) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 77 (86) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.12 Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 115 (148) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service a versé des contributions à 59 (69) agriculteurs pour un montant total de 140 522 (160 150) francs.

Il y a 85 contrats pour une surface de 480 (487) hectares répartis comme suit:

- > 30 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- > 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 28 contrats en vigueur (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion élargi fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni à une reprise en 2011. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été favorable, il n'y a eu que deux cas d'érosion signalés. Aucun plan pluriannuel n'a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 515 (475) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 742 066 (642 000) francs. 786 (652) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 989 132 (1 562 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). Huit nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2011. Il s'agit des projets de Courlevon, Misery-Courtion, Rueyres-les-Prés, Barberêche, Plaffeien-Oberschrot, Bouley-Obere Bibera, Gletterens-Vallon, Châtonnaye-Torny-Trey. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80 % par la Confédération et 20 % par le canton.

2.12.3 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 65 (58) agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevau, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Il y a eu un nouveau projet financé par le canton en 2011 (Gurmels). Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 519 456 francs (433 711). La part cantonale des indemnités versées (~20 % du total) s'élève à 107 885 (91 229) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2011

2.12.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2011, il y a eu 7 (18) demandes pour des pendillards, 2 (2) pour des couvertures de fosses ouvertes, 2 (0) projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote (535 places de porcs) et 4 (6) projets individuels. 15 (26) projets ont déjà été décomptés pour un montant de 180 383 (567 971) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 320 066 (923 681) francs.

2.13 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2011, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 615 000	1 769 600
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 601 313	807 973
Adductions d'eau	11 443 605	2 028 957
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	225 626	46 756
Constructions rurales et laiteries	43 816 000	6 295 460
Total 2011	63 701 544	10 948 746
Total 2010	46 217 736	8 197 809

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 586 700 francs pour 14 cas.

Le total des subventions allouées en 2011 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 868 662 francs pour un devis subventionnable de 3 060 408 francs correspondant à 48 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2011:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 516 370
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	730 878
Adductions d'eau	1 353 272
Autres améliorations foncières	42 460
Constructions rurales et laiteries	4 327 790
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2011:	8 970 770
en 2010	8 082 414

Subventions versées en 2011 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 460 362	2 060 383
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 035 590	1 154 590
Adductions d'eau	1 091 792	1 429 683
Autres améliorations foncières	294 350	220 831
Constructions rurales et laiteries	4 162 300	3 372 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2011	8 044 394	8 238 087
Total versé en 2010	8 727 810	8 180 032

Au 31 décembre 2011, 15 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2010: 6 décomptes

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2011 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2011	1 105 753
Total pour 2010	642 884

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2011 les sommes suivantes:

—
 2011

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 887 750
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	664 420
Assainissements de terrains	181 988
Adductions d'eau	2 420 908
Autres améliorations foncières	9 605
Constructions rurales et laiteries	4 934 260
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2011	11 124 371
Au 31 décembre 2010	8 427 505

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2011 s'élèvent à 1 657 461 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Deux syndicats d'améliorations foncières ont été constitués en 2011 à Lessoc (177 ha) et à Siviriez (1 484 ha). Un syndicat a eu son assemblée de dissolution à Cheyres-Yvonand.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en diminution en 2011 par rapport à l'année précédente. Un «tout ménage» pour la réfection et l'entretien des chemins ruraux a été envoyé en septembre 2011 à tous les syndicats des améliorations foncières et à toutes les communes du canton pour leur rappeler la possibilité de soutenir ces réfections avec des crédits des améliorations foncières.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2011, 14 projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2011, trois projets d'irrigation et deux projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 14 constructions rurales en zone de plaine en 2011 (18 en 2010).

2.14 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2011 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	3 680 000
Constructions de maisons d'habitation	560 000
Transformations de maisons d'habitation	1 242 000
Achat d'une exploitation agricole par le fermier	891 000
Construction de poulaillers	332 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	326 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	4 924 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	1 877 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	206 000
Diversifications	200 000
Petites entreprises artisanales	171 000
	14 409 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 12,1 ans	
Montant moyen par prêt: 197 384 francs.	
Total 2011	14 409 000
Total 2010	17 625 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2011

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	719 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	3 710 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	2 000 000
Installations communes destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	670 000
Adductions et distribution d'eau	769 000
Remaniement parcellaire	1 285 000
	9 153 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9 ans	
Montant moyen par prêt: 457 650 francs.	
Total 2011	9 153 000
Total 2010	7 056 000

2011

2.15 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2011

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	479 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	360 000
	839 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 8,4 ans	
Montant moyen par prêt: 119 857 francs.	
Total 2011	839 000
Total 2010	611 000

2.16 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2011

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	8 132 000
Achats de terres et de domaines agricoles	4 014 000
Entreprises de mise en valeur	0
Chemins alpestres	35 000
Total 2011	12 181 000
Total 2010	7 749 000

2.17 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture a siégé une fois en 2011.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2011.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 31 décembre 2010	4
Affaires enregistrées	en 2011	7
Affaires liquidées	en 2011	6
Affaires suspendues	au 31 décembre 2011	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2011	5

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année 2011, 6 fois en séance plénière et 17 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 5 intéressent le Service des bâtiments (SB)
- > 15 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 1 intéresse le réseau fribourgeois de santé mentale
- > 2 intéressent les communes
- > 2 intéressent les paroisses

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 50 844 francs (en 2010: 34 560, en 2009: 132 744 et en 2008: 119 530 francs). De ce total, 27 084 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/3510.002	750 000.00
les intérêts annuels 1.5 %	20 622.60
les versements des registres fonciers	4 149 304.00
Total des recettes	4 919 926.60
Les dépenses englobent:	
versement au budget sur position 3425/4021.001	4 149 304.00
versement au budget sur position 3425/4510.002	1 100 000.00
diminution de la fortune	- 329 377.40
Total des dépenses	4 919 926.60

2.20 Evénements particuliers

Durant l'année 2011, la consolidation de la nouvelle structure du Service s'est poursuivie.

—
2011

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service: Fabien Loup

1. Mission

La mission du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2. Activité

2.1 Activités du Laboratoire Biologie Vétérinaire

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Laboratoire Biologie Vétérinaire (LV, anciennement dénommé laboratoire agro-alimentaire fribourgeois (LAAF-UV) et géré par l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), est rattaché au laboratoire du SAAV.

Ce regroupement découle de la modification de l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente (OAAAR), acceptée le 14 décembre 2010 par le Conseil d'Etat. La restructuration fait suite à la décision de principe, prise au mois d'août 2010, de rassembler le laboratoire du SAAV, anciennement partie intégrante du Laboratoire cantonal, et le LAAF-UV.

Avec ce regroupement, le canton de Fribourg met en place un centre de compétences apte à effectuer les analyses nécessaires aux contrôles officiels dans les domaines de la sécurité alimentaire et vétérinaire.

En 2011, le LV a occupé sept personnes (5 EPT). De plus, le laboratoire forme trois apprenti(e)s laborantin(e)s en biologie. Le laboratoire est notamment chargé d'effectuer des analyses dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Il est accrédité en tant que laboratoire d'essais pour les analyses médicales vétérinaires dans les domaines de la microbiologie, de la sérologie et de la parasitologie selon la norme ISO/CEI 17025.

2.1.1 Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire

Le nombre d'analyses sérologiques d'IBR/IPV, de brucellose bovine, caprine et ovine, de coxiellose, de leucose bovine enzootique (LBE), de leptospirose et d'arthrite encéphalite caprine (AEC) s'est élevé à 12 512. 2 565 analyses d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été réalisées (2010: 2 567). 556 avortements ont été analysés par microscopie ou/et ELISA.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies porcines, 756 analyses sérologiques pour la maladie d'Aujeszky et 744 analyses pour le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont été effectuées. En outre, 64 poumons et 10 écouvillons avec suspicion de PE (pneumonie enzootique) ont été analysés par la méthode PCR en temps réel (2 poumons du même lot qui provenaient du canton de Berne étaient positifs). 154 poumons avec suspicion d'*Actinobacillus pleuropneumoniae* (APP) ont été analysés par bactériologie classique, dont 41 étaient positifs et confirmés par le laboratoire de référence à Berne (ZOBA).

En 2011, le nombre d'analyses pour la diarrhée virale bovine (BVD) a augmenté en raison des analyses ordonnées officiellement non seulement sur tous les arrière-faix et veaux morts, mais aussi sur des cadavres dans les centres collecteurs. 61 échantillons de sang, 520 échantillons de cadavres et 312 échantillons d'arrière-faix ou fœtus ont été analysés dans le but de rechercher l'antigène (2009: 146), au moyen de la méthode de biologie moléculaire (PCR en temps réel). Sept analyses se sont révélées positives.

Du fait de l'adaptation à la législation européenne, le diagnostic officiel des salmonelles dans la volaille n'est effectué que chez les producteurs possédant plus de 1000 animaux. 292 analyses sérologiques des œufs ont été effectuées contre 86 en 2010. Le nombre d'analyses bactériologiques s'élève à 53 (2010: 114).

Après un cas positif de salmonelles, détecté par le Laboratoire Biologie Vétérinaire, les analyses d'environnement successives ont toutes donné des résultats négatifs. Deux autres cas de suspicion de salmonelles étaient négatifs.

En 2011, un sondage de la fièvre catarrhale mouton (Bluetongue) a été réalisé dans les abattoirs chez les bovins. L'anticorps contre la fièvre catarrhale a été recherché dans 585 échantillons de sang. L'antigène de la fièvre catarrhale a été recherché dans 686 échantillons de sang, par la méthode PCR en temps réel (sondage et trafic d'animaux).

Le laboratoire a également analysé les cas de suspicion de paratuberculose chez les bovins. 12 animaux ont été analysés pour recherche d'anticorps avec la méthode ELISA et pour recherche d'antigène avec la méthode PCR. La moitié des animaux avaient

2011

des anticorps dans le sang et quatre animaux avaient des antigènes dans les fèces.

Cinq étalons et une jument ont été analysés à l'égard de la MCE (métrite contagieuse équine) avant la saillie.

2.1.2 Denrées alimentaires d'origine animale

- Analyses microbiologiques des viandes

199 analyses microbiologiques de viandes ont été effectuées après abattage (2010: 331). Conjointement à ces analyses, un dépistage systématique des substances inhibitrices est effectué. Quinze échantillons de reins ont été déclarés positifs.

Quatre analyses olfactives ont été faites pour détecter l'odeur du verat et six analyses pour dépister l'origine de la coloration jaunâtre de la viande (ictère ou lipochromatose).

- Analyses de trichines

340 analyses sur en moyenne 30 animaux (soit environ 10 200 animaux) ont été effectuées. Aucun cas positif n'a été constaté.

- Laits de mammites

L'analyse de laits mammitiques a pour but de rechercher les bactéries responsables des mammites. Leur sensibilité ou leur résistance aux antibiotiques est également testée au moyen d'un antibiogramme. 1970 échantillons de lait ont été analysés (2010: 2 253).

Dans le cadre de la recherche de substances inhibitrices lors d'abattages normaux (contrôles par sondage officiels), 729 reins de porcs et de bovins ont été analysés. 29 reins de bovins se sont révélés positifs.

2.1.3 Analyses diverses:

D'autres analyses diverses ont été effectuées pour des clients privés. Il s'agit de:

- > 57 analyses de diagnostics bactériologiques sur différents échantillons (pus, lavages bronchiques, ponctions d'infections diverses). Ces analyses ont souvent été complétées par des antibiogrammes afin d'aider le praticien quant à la thérapie à effectuer;
- > 35 recherches de parasites dans les selles dont six étaient positifs aux Cryptosporidies;
- > 49 recherches de trichines dans la musculature des sangliers;

- > 4 analyses de pseudotuberculosis avec un cas positif;

- > 127 analyses de *Listeria monocytogenes* dans le cadre d'une exportation des chèvres et moutons en Ukraine;

- > 211 analyses sérologiques de Maedi-Visna (dont 127 pour l'exportation en Ukraine).

2.1.4 Contrôles de qualité

Chaque année, le laboratoire procède à des tests inter-laboratoires nationaux et internationaux afin de maintenir une qualité qui corresponde aux exigences requises par les normes en vigueur, par le Service de l'accréditation suisse (SAS) ainsi que par l'Office vétérinaire fédéral. En 2011, il a participé aux tests interlaboratoires pour l'ESB, Bluetongue, PE, SDRP, AECIBR, Aujeszky et *Brucella melitensis*.

2.2 Echantillons de denrées alimentaires et objets usuels analysés

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses effectuées durant l'année.

L'année 2011 a été marquée par la première participation du canton de Fribourg aux campagnes régionales mises sur pied dans le cadre de l'Accord inter-cantonal romand de collaboration, accord signé en fin 2010. Celui-ci a pour but de mettre en réseau les activités des six cantons romands dans le domaine de l'exécution du droit alimentaire. Des échantillons sont ainsi échangés entre les laboratoires des cantons concernés en fonction des compétences analytiques des partenaires. Ce mode de travail nécessite des modifications des pratiques dans les cantons et engendre des problèmes logistiques qui ont toutefois pu être résolus à satisfaction. Le bilan de cette première année est très positif.

Fribourg a notamment mis à disposition des autres cantons romands ses moyens analytiques dans les domaines de l'analyse des eaux (potable, piscine), de l'analyse des objets usuels métalliques et de l'analyse chimique des préparations/produits à base de viande. En contrepartie, Fribourg a soumis des échantillons au réseau romand pour l'identification des espèces de poissons, la recherche d'OGM, le dosage des phosphates dans les produits de la mer congelés, le dosage de l'uréthane dans les spiritueux de fruits à noyau, la recherche de résidus de pesticides dans les céréales bio, la recherche de résidus de médicaments vétérinaires dans la viande de volaille, la recherche de résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais. Les éléments présentés ci-après constituent les bilans pour les échantillons prélevés dans le canton de Fribourg. Quant aux bilans pour l'ensemble de la Suisse romande, ils feront l'objet d'une publication.

2011

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1695	86
Eaux de source, puits, lac	1011	-
Eau de piscine – baignade	121	24*
Eaux techniques / eaux usées	97	-
Autres denrées alimentaires	902	189
Cosmétiques et objets usuels autres	231	126
Objets divers	44	-
Totaux	4101	401 + 24*

* par rapport à la législation cantonale

2.2.1 Echantillons de denrées alimentaires

- Fromages

Le lysozyme (additif E1105) permet de prévenir la fermentation butyrique pouvant survenir dans les fromages fabriqués à partir de laits d'ensilage. Les produits ciblés lors de cette campagne étaient le Gruyère AOC, le Vacherin fribourgeois AOC et le fromage à raclette. 24 échantillons ont été prélevés. Aucun ne contenait de lysozyme en concentration supérieure à la limite de détection de la méthode. Le contrôle d'autres fromages sera effectué ces prochaines années.

- Fromages sur les marchés

Le but principal de cette campagne était de contrôler la qualité microbiologique des fromages à pâte molle ou frais et des séracs vendus sur les marchés. Un but secondaire de cette campagne était de constater d'éventuelles fausses dénominations «pur chèvre» ou «pur brebis». Les produits ciblés étaient des fromages à pâte molle, des fromages frais et séracs fabriqués à partir de lait de vache, brebis ou chèvre.

Seuls trois échantillons ont été prélevés. Aucun n'a été contesté. Vu le faible nombre d'échantillons analysés, ce bilan n'est pas représentatif de la situation réelle. Cette campagne sera reconduite à plus large échelle en 2012.

- Produits à base de viande

La législation règlemente l'usage du nitrate et du nitrite dans les produits à base de viande. La maîtrise des normes en vigueur posant fréquemment problème, ces produits (ex. jambons modèles, jambon tzigane, jambon fumé, ...) font l'objet de contrôles réguliers. Douze échantillons ont été prélevés dans différentes boucheries du canton. Un produit (= 8.3 %) a été contesté en raison de sa teneur en nitrate supérieure aux exigences. Par rapport aux campagnes précédentes, le résultat s'est amélioré. Une

partie de ces échantillons a également fait l'objet d'un contrôle de la qualité microbiologique. Sur les neuf échantillons analysés, aucun n'a été contesté pour ces critères.

- Résidus de médicaments vétérinaires dans la viande de volaille

Les volailles sont le plus souvent élevées en populations importantes et confinées dans des surfaces restreintes. Cette situation augmente le risque de maladies infectieuses. C'est aussi l'une des raisons d'une médication continue par mélange au fourrage. D'autres additifs utilisés dans les fourrages ont pour effet d'augmenter la vitesse et le rendement de l'engraissement. 20 échantillons ont été prélevés chez des distributeurs spécialisés dans le commerce de viandes de volaille non transformées (poule, caille, dinde, canard d'élevages locaux ou d'importation). Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche de diverses classes d'antibiotiques, d'anticoccidiens, anti-inflammatoires, antiparasitaires, tranquillisants et aussi d'éthoxyquine (antioxydant). Les 20 échantillons analysés étaient conformes pour ces paramètres.

- Détermination des espèces de poisson

La détermination visuelle de l'espèce de poisson peut être impossible lorsque le poisson est préparé sous forme de filet et cela d'autant que la peau a été éliminée. Dès lors, le risque de confusion est élevé. A cela s'ajoutent d'importantes différences de prix selon les espèces. Les contrôles effectués ces années passées chez les détaillants et en restauration ont révélé des taux de contestation élevés. Lors de la campagne 2011, dix échantillons de poissons, poissons préparés (filets) et/ou transformés (crus, cuits, assaisonnés) ont été prélevés chez des détaillants. La détermination de l'espèce a été réalisée au SCAV de Neuchâtel à l'aide de techniques de biologie moléculaire. Pour deux (= 20 %) des dix échantillons, l'espèce déterminée ne correspondait pas à l'espèce déclarée. Ces deux échantillons ont été contestés et des améliorations de la traçabilité exigées.

- Résidus de médicaments vétérinaires dans les poissons et crustacés d'élevage

Des médicaments vétérinaires sont utilisés de manière toujours plus fréquente dans le domaine des animaux de rente. Cette tendance s'étend aussi à l'aquaculture où les maladies bactériennes menacent de plus en plus le taux de rendement. Il est dès lors impératif de vérifier, par sondage, la conformité des poissons et crustacés d'élevage. 14 échantillons ont été prélevés à cette fin. Parmi ces échantillons, il y avait 3 échantillons de truites arc-en-ciel élevées dans des piscicultures locales, 3 truites de production étrangère, 2 saumons, un omble, 2 pangasius et 3 échantillons de crustacés. Les analyses ont porté sur la présence de vert de malachite et de 11 fluoroquinolones différentes. Des traces de

2011

substances interdites n'ont été décelées dans aucun des échantillons prélevés. Tous les échantillons étaient conformes pour les paramètres analysés.

- Phosphates dans les produits de la mer congelés

Selon l'ordonnance sur les additifs, diverses substances phosphatées (acide phosphorique et ses sels, acides poly-phosphoriques et leurs sels) sont autorisées comme additifs dans les produits de la pêche non transformés mais congelés. Ces additifs ont pour effet de fixer l'eau, l'émulsification et la limitation des effets de la congélation sur les chairs. Pour éviter une fixation d'eau excédentaire, l'ordonnance sur les additifs limite globalement l'adjonction de tous ces additifs. Lors de cette campagne de contrôle, dix échantillons de filets de poissons congelés ont été prélevés. Tous les échantillons présentaient des résultats conformes pour ce paramètre.

- Pousses et graines germées

Cette campagne visait à faire le point de la situation sur la qualité microbiologique des pousses et graines germées (haricots mungo, luzerne, oignons, choux rouge, lentilles, betteraves, radis, tournesols, pois chiche brocolis, alfalfa, fenugrec) prêtes à la consommation et mises sur le marché dans le canton. En 2006, une campagne du SAAV/LC avait permis de déceler des *Salmonella* spp, des *Escherichia coli* et *Bacillus cereus* dans quelques échantillons de pousses d'oignons. Récemment, des cas de salmonelloses dus à des pousses de haricots contaminées ont été signalés à l'étranger. Une première série d'échantillons a été prélevée en avril, soit avant l'épidémie survenue en Allemagne, épidémie liée à la consommation de pousses de fenugrec contaminées par des *E.coli* entérohémorragique de sérotype O104:H4. La deuxième série de contrôles a été effectuée en septembre. Au total, 36 échantillons ont été prélevés dont 11 étaient déclarés «bio».

Les analyses microbiologiques se sont révélées négatives pour tous les échantillons examinés. En particulier, aucune bactérie du genre *E.coli* ou *Salmonella* spp. ou *Listeria monocytogenes* n'a été mise en évidence. La qualité microbiologique de ces produits était conforme. Il n'en reste pas moins que ces produits présentent des risques potentiels liés aux conditions de leur production.

- OGM – recherche dans des chocolats, barres protéinées et aliments spéciaux

En Suisse, l'usage alimentaire d'ingrédients issus d'OGM doit être autorisé et cette présence doit être mentionnée sur l'emballage de la denrée. L'un des produits de base génétiquement modifié, cultivé à large échelle, est le soja. Des composants du soja sont incorporés dans les denrées (lécithines dans le chocolat, dans les

denrées spéciales telles que barres protéinées et aliments spéciaux pour le contrôle du poids). Le risque de présence d'OGM étant plus élevé dans les denrées importées, ce sont ces produits qui ont fait l'objet des contrôles. 20 échantillons de chocolats et 20 échantillons d'aliments protéiques ont été prélevés. Par des techniques de biologie moléculaire, le SCAV vaudois a procédé à la recherche de matériel génétique modifié. Les 40 échantillons prélevés étaient exempts du soja OGM recherché et donc conformes aux exigences légales pour ce paramètre.

- Epices et produits à base de châtaignes

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérogènes de ces mycotoxines ont été prouvés expérimentalement chez l'animal. Celles-ci sont résistantes aux traitements biologiques et à la chaleur modérée (donc à la cuisson). 14 échantillons d'épices, dont 9 curry, 4 paprika, 1 mélange d'épices ainsi que 10 denrées à base de châtaignes, ont été prélevés dans les différents commerces et marchés du canton. Un échantillon de curry et un échantillon de paprika étaient contestables en raison de leur teneur en aflatoxine B1 supérieure à la valeur limite. L'échantillon de paprika non conforme présentait de plus un dépassement de la valeur limite pour l'ochratoxine, une autre mycotoxine. Aucun des produits à base de châtaigne ne contenait des mycotoxines. Compte tenu de ces résultats, la surveillance est à poursuivre, spécialement pour les épices.

- Uréthane dans les spiritueux de fruits à noyau

L'uréthane ou carbamate d'éthyle est formé dans les spiritueux par interaction de l'alcool avec l'acide cyanhydrique libéré par l'amygdaline contenu dans les noyaux des fruits à noyau. L'uréthane est une substance très toxique à effet cancérogène. La formation d'uréthane peut être limitée en gérant les paramètres de fermentation, distillation et stockage. Les consommateurs de spiritueux, denrées d'agréments, s'exposent à la toxicité de l'alcool. Cependant, la présence d'uréthane représente un danger aigu inattendu, lequel doit donc être éliminé. Dans ces conditions, le législateur a fixé, pour ces boissons spiritueuses, une valeur limite de 1 milligramme de carbamate d'éthyle par litre. Les contrôles des années passées avaient abouti à quelques constats de non-conformité de produits des distillateurs locaux. 14 échantillons ont été prélevés chez des distillateurs locaux. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire du SCAV du Jura. Même si de l'uréthane était présent dans les 14 échantillons analysés, aucun de ceux-ci ne présentait de teneur en uréthane supérieure à la valeur limite.

 2011

- Pesticides dans les céréales bio

Ces dernières années, le SCAV GE a mis en évidence des résidus de produits non autorisés en culture biologique dans des céréales, des produits céréaliers et des graines oléagineuses «bio». Pour ces cas, la contamination ne provenait pas, le plus souvent, de la production végétale mais de produits utilisés en production conventionnelle pour la protection des denrées emmagasinées ou pour le traitement des locaux ou des installations de stockage et de transformation. En 2011, 20 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. La répartition des points de prélèvements avait été décidée au niveau romand de manière à couvrir le mieux possible les commerces de tels produits. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche de 400 substances phytosanitaires dans ces échantillons. Il a également procédé à l'appréciation des indications de l'étiquetage. Tous les échantillons étaient conformes pour les paramètres analysés.

- Résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais

Lors de la production des fruits et des légumes, des pesticides sont appliqués dans le but de protéger ces plantes contre l'effet néfaste des insectes, des moisissures, champignons et ravageurs. Après la récolte, il n'est pas rare qu'on applique des produits de protection contre une rapide dégradation. Des résidus de ces substances et de leurs produits de dégradation subsistent dans la denrée consommée. Dans le but de protéger la santé du consommateur, le législateur a fixé des teneurs maximales pour chacune des matières actives autorisées. Les exigences pour les produits de dégradation ne sont que très rarement fixées précisément. Ces dernières années, la surveillance dans ce domaine a démontré que les fruits et légumes étaient souillés simultanément par un nombre croissant de pesticides. C'est le résultat de l'application de «cocktails» de ces matières actives. Avec le principe des valeurs maximales par pesticide, la législation n'est pas adaptée à cette nouvelle situation. 9 échantillons de fruits et 13 échantillons de légumes ont été prélevés dans le canton. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche d'environ 400 substances sur chacun de ces échantillons. Des 22 échantillons soumis à ce contrôle, 1 légume (5 %) a dû être contesté pour la présence simultanée de deux résidus au-delà de la teneur maximale autorisée. A relever qu'un échantillon contenait des résidus de 5 pesticides dont les teneurs respectaient les valeurs maximales autorisées.

- Produits à base de plantes

Le commerce des denrées alimentaires à base de plantes (vendues comme compléments alimentaires, plantes à infusion, ...) a pris un essor considérable. Il n'est pas rare de trouver dans ces denrées des substances à effet thérapeutique ou même toxique. L'Office fédéral de la santé publique et Swissmedic ont élaboré conjointement une classification des substances et préparations

végétales pouvant être utilisées en tant que médicament ou denrée alimentaire. Cette classification est utilisée comme base d'appréciation par les organes officiels de contrôle. En 2011, 20 échantillons de produits contenant des plantes ou des extraits de plantes ont été prélevés chez des distributeurs spécialisés. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche d'une centaine de marqueurs végétaux à même d'indiquer la présence éventuelle de plante à effet thérapeutique, toxique ou stupéfiant. 3 des 20 échantillons ont dû être contestés: 2 en raison d'indications non conformes sur l'étiquetage et 1 en raison de sa composition non conforme par rapport à la liste de l'OFSP/Swissmedic. Ces contrôles doivent se poursuivre ces prochaines années.

- Sénéçon jacobée

En Suisse romande, les séneçons jacobées, ou herbes de Saint-Jacques, sont des plantes de plus en plus envahissantes. Cette plante est toxique pour le bétail en raison de la présence d'alcaloïdes pyrrolizidiniques. Ces substances sont présentes dans différentes plantes et, jusqu'à présent, plus de 200 composés différents de cette famille ont pu être caractérisés. La plupart de ces composés sont toxiques pour l'homme mais pas pour les abeilles. Dans le but de mieux connaître les conséquences de la présence du séneçon jacobée à proximité des ruches, en particulier sur les teneurs du miel en ces composés toxiques, le SAAV/LC a pris contact avec un apiculteur du canton et fait analyser son miel. Celui-ci avait été récolté à partir d'une ruche située à 350 m environ en ligne directe d'un champ dans lequel il y avait 60 à 80 plants de séneçon jacobée. Il avait été récolté durant la période de floraison des séneçons jacobées. Le miel a été confié à l'OFSP pour analyse. Dans ce miel, des traces d'alcaloïdes pyrrolizidiniques inférieures au seuil de quantification ont été décelées. Ce résultat est typique pour un miel Suisse. La présence de composés toxiques dans le miel fait l'objet actuellement de nombreuses études.

- Etablissements publics

Durant l'année, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses microbiologiques effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Sur 386 échantillons prélevés, 76 ont été contestés soit 19.7 %. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à

2011

celui de 2010 (25.2 %). Toutefois, le taux de contestation pour les denrées traitées thermiquement reste relativement élevé: 25,6 % soit environ $\frac{1}{4}$ des échantillons appartenant à cette catégorie. Cela montre que le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication des aliments doit encore être amélioré et que le contrôle de l'hygiène des établissements publics est indispensable. Les contrôles, les mesures et les sanctions seront renforcés en 2012.

2.2.2 Echantillons d'objets usuels

- **Cosmétiques**

Lors de campagnes de contrôle organisées en 2008 et 2009, 38 % des échantillons de produits cosmétiques destinés à l'éclaircissement de la peau avaient été contestés en raison de la présence, dans leur composition, de substances interdites par la législation. Une nouvelle campagne de contrôle a été organisée en 2011.

L'hydroquinone et l'acide kojique sont des substances utilisées comme agent dépigmentant pour les taches et l'éclaircissement de la peau. Leur usage est toutefois interdit en Suisse et dans l'Union européenne. Pour d'autres substances, à l'exemple de l'arbutine, leur concentration dans les produits cosmétiques précités est limitée. 13 échantillons ont été prélevés dans différents commerces spécialisés du canton. Ils comprenaient des crèmes, gels, lotions et laits éclaircissants. Au total, trois échantillons ont donné lieu à contestation. Cela représente un taux de contestation de 23 %. Ce résultat n'est toujours pas satisfaisant. Les contrôles doivent être poursuivis ces prochaines années.

- **Encres de tatouage et de maquillage permanent**

Les années passées, des campagnes de contrôle des encres de tatouage et de maquillage permanent avaient été organisées au niveau national. Les résultats de celles-ci étaient très mauvais. Par conséquent, une nouvelle campagne a été mise sur pied en 2011. A relever que les exigences pour ces produits sont fixées dans l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain. Sept échantillons prélevés dans le canton ont été soumis au laboratoire cantonal de Bâle-Ville, laboratoire de référence pour cette campagne nationale. Les analyses ont notamment porté sur la détermination de colorants organiques, d'agents conservateurs, d'amines aromatiques, des nitrosamines et, selon les cas, à d'autres substances encore. L'étiquetage a également fait l'objet d'un contrôle. Trois (= 43 %) des sept échantillons ne répondaient pas aux exigences légales et ont fait l'objet de décisions. Vu le taux de contestation élevé, la surveillance de ce type de produit doit se poursuivre ces prochaines années.

- **Bijoux et vêtements**

Cette campagne visait à contrôler la migration de nickel et de cadmium à partir d'objets métalliques au contact étroit et prolongé avec la peau. Le contrôle était motivé par les taux de contestation élevés constatés ces dernières années. Une campagne nationale organisée en 2007 avait révélé un taux global de contestation de 21 % pour les objets usuels examinés (bracelets, boucles d'oreille, rivets et boutons sur les textiles, bagues, boucles de ceinture, colliers, bijoux fantaisie, ...). Rappelons que le nickel provoque des allergies chez de nombreuses personnes. En Europe centrale, 10 à 15 % des jeunes filles et des femmes et 2 à 5 % des hommes souffrent d'une allergie de contact au nickel. Le cadmium est, quant à lui, un métal très toxique pour l'homme. Depuis 2010, la législation fixe les quantités maximales de cadmium pouvant être libérées par les objets contenant du cadmium. En 2011, 20 échantillons ont été prélevés dans divers magasins et sur des marchés. Au total, deux échantillons ont donné lieu à contestations (10 %). A ces 20 échantillons se sont ajoutés 42 échantillons prélevés dans les cantons de Genève et de Vaud. Le taux de contestation pour l'ensemble des échantillons est de 37 %. Cette situation montre la nécessité de procéder à de nouveaux contrôles ces prochaines années.

- **«Bars à sourire»**

Suite à l'intervention de médias, le SAAV/LC a été amené à enquêter sur les produits utilisés dans une chaîne de «bars à sourire». Ces établissements, généralement des salons de soins esthétiques, proposent des traitements de blanchiment des dents. Les informations recueillies ont montré que le produit utilisé était conforme à la législation sur les cosmétiques et ne nécessitait pas d'autorisation de la part de l'Office fédéral de la santé publique. Contrairement à la publicité faite pour ces traitements, le produit en question libérait du peroxyde d'hydrogène. Le site Internet de la société proposant ces traitements ainsi que les affiches et flyers ont été corrigés. Le Service du Médecin cantonal a été associé aux démarches entreprises dans le cadre de cette enquête.

2.3 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

- **Réseaux publics**

Les distributeurs des réseaux publics sont tenus, dans le cadre de leur autocontrôle, d'élaborer un programme de surveillance de l'eau distribuée et de soumettre les échantillons d'eau au laboratoire de l'unité Laboratoire cantonal du SAAV (ci-après SAAV/LC). Ainsi, et grâce à sa connaissance des réseaux, le SAAV/LC peut prendre rapidement des mesures dès qu'il a connaissance de résultats non conformes, souvent, dès le lendemain de la remise de l'échantillon au SAAV/LC et avertir immédia-

2011

tement les responsables de la distribution. Parmi les mesures ordonnées, il peut s'agir de: l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Lors des analyses effectuées en 2011, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Dans un cas, l'origine de la contamination était due à une interconnexion entre le réseau public et une source privée. Une simple vanne séparait les deux réseaux. De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations. Dans un autre cas, la contamination a révélé la fragilité de sources jusque-là non traitées. Dans deux cas, l'origine de la contamination par E. Coli, germes d'origine fécale, n'a pas été identifiée, mais le traitement et le suivi imposés ont permis le retour à une situation normale et maîtrisée. Une contamination par les nitrates a été constatée dans un réseau. Grâce à l'historique des analyses de ce distributeur (autre avantage du système actuel), il a pu être mis en évidence que cette contamination résultait d'une augmentation progressive et constante de la teneur en nitrate et que des mesures globales s'imposaient. Enfin, dans le cas d'un grand distributeur, la couleur de l'eau distribuée s'est révélée soudainement non conforme suite à un dysfonctionnement d'une station de traitement. Les mesures prises rapidement suite à l'analyse de la situation ont permis d'éviter que la population ne soit exposée à des risques pour sa santé.

Une campagne d'analyse des composés organiques volatils (COV) dans l'eau prélevée au robinet du consommateur a été effectuée pour une trentaine de distributeurs. Tous les résultats se sont révélés conformes aux normes en vigueur. Dans le même temps, une campagne d'analyse de quelques herbicides a été effectuée. Elle a révélé la présence, dans huit réseaux de distribution sur la trentaine, de desphenylchloridazon et méthyl-desphenylchloridazon, métabolites de produits de traitement utilisés dans la culture de la betterave. Ces résultats montrent que les eaux en question sont souillées et diminuées dans leur valeur intrinsèque et que les règles de bonnes pratiques d'utilisation de ces produits phytosanitaires ne sont pas respectées. Il est prévu une intensification des contrôles dans ce domaine ces prochaines années. Le service phytosanitaire de l'IAG a été informé de cette situation.

Les inspections régulières des réseaux de distribution publics ont repris en 2011. Huit réseaux ont subi une inspection complète dont le bilan est le suivant:

Niveau de sécurité	1	2	3	4
Nombre de réseaux	1	4	2	1

Les principaux points contestables sont: l'état général des ouvrages, qui régulièrement ne répondent plus aux règles reconnues de la technique, ainsi que la documentation d'autocontrôle, souvent incomplète.

Il a également été procédé à six visions locales ou inspections partielles. Celles-ci ont été effectuées suite à des résultats d'analyse non conformes, suite à la demande de consommateurs inquiets de la qualité de leur eau ou suite à des projets de mise à l'enquête nécessitant une évaluation locale de la situation avant l'établissement du préavis.

- Contrôle de l'eau des piscines et des plages publiques

Selon l'ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le SAAV/LC procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe deux à quatre fois par année. Comme en 2010, les contrôles effectués en 2011 se sont limités au contrôle de la qualité de l'eau, et il n'a pas été procédé à des inspections. Sur les 64 échantillons d'eau de piscine analysés en 2011, 52 (= 81 %) répondaient aux exigences pour tous les paramètres contrôlés. Cette proportion d'analyses conformes représente une sensible amélioration par rapport à 2010 (68 % d'échantillons conformes). Les paramètres donnant le plus fréquemment lieu à contestation sont la turbidité et l'urée, chacun dans 9 % des cas. Pour la troisième année consécutive, les analyses des trihalométhanes (THM) ont été effectuées dans les eaux des piscines couvertes. Les THM se forment lors du processus de désinfection par la réaction du chlore avec la matière organique dissoute. L'un (2 %) des 43 échantillons analysés présentait une teneur en THM supérieure à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385/9 (8 % en 2010). Cette eau a été contestée; l'exploitant concerné doit rechercher la cause de ce résultat non-conforme et prendre les mesures pour y remédier. La nouvelle norme SIA 385/9 a remplacé l'ancienne norme 385/1 en mai 2011. Dans la nouvelle norme, la valeur de référence pour les THM a été abaissée de 0.030 à 0.020 mg/l. Pour la première fois, le programme standard d'analyse a été complété par la recherche des *Pseudomonas aeruginosa*. Aucun échantillon n'a été testé positif pour ce paramètre.

Les eaux des neuf plages de baignade publiques que compte le canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique au début de la saison 2011. Les neuf plages ont obtenu la classe de qualité A. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2011

2.4 Produits chimiques / radon

• Produits chimiques

Dans l'attente d'une décision politique relative à l'organisation cantonale d'exécution de la législation sur les produits chimiques, le SAAV/LC s'est limité à des interventions ponctuelles dans ce domaine.

• Campagne de mesure du gaz radon

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le terrain, qui peut s'infiltrer par les défauts d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment et s'accumuler dans l'air ambiant. Le risque de développer un cancer du poumon chez la personne qui le respire est proportionnel à la concentration, exprimée en becquerels par mètre cube (Bq/m³) et à la durée d'exposition. Le radon représente la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme.

Suite aux mesures effectuées durant l'hiver 2009-2010 dans l'ensemble du canton, il a été décidé de procéder, en 2010-2011, à des mesures complémentaires, d'une part dans les communes dans lesquelles le nombre de mesures était insuffisant, et d'autre part, dans trois communes, à savoir Haut-Intyamont, Tentlingen, Gurmels, lesquelles présentaient une valeur moyenne supérieure à 200 Bq/m³ lors de la campagne de mesure précédente.

Alors que dans la majorité des communes, les dosimètres ont été posés par le personnel des communes, dans le cas de Haut-Intyamont, Tentlingen et Gurmels, ce sont des hommes de la protection civile qui ont été chargés de cette tâche (plus de 500 bâtiments ont été contrôlés) opération réalisée grâce au soutien financier de la Confédération.

Au terme de ces deux campagnes de mesures, 119 communes (71 %) sont classées en zone à risque en radon léger (moyenne communale inférieure à 100 Bq/m³), alors que dans 49 communes (29 %) le risque peut être considéré comme moyen (moyenne communale entre 100 et 200 Bq/m³). Aucune commune ne présente une moyenne supérieure à 200 Bq/m³.

Ces trois dernières années, plus de 3000 bâtiments, principalement des maisons unifamiliales, ont été contrôlés dans le canton de Fribourg à l'occasion de la campagne radon. Quatre bâtiments mesurés durant cette période ont présenté un dépassement de la valeur limite de 1000 Bq/m³. L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, qui tient le rôle de centre de compétence technique pour le radon en Suisse romande, suit ces cas afin d'abaisser la concentration à un niveau inférieur à la valeur directrice de 400 Bq/m³. L'OFSP actualisera les données statistiques concernant le canton de Fribourg sur son site Internet au début de l'année 2012. Pour rappel, les résultats de chaque com-

mune peuvent être consultés sur le site Internet de la Confédération à l'adresse:

<http://www.ch-radon.ch>.

2.5 Denrées alimentaires et objets usuels

A côté de tâches de prélèvement d'échantillons (voir paragraphes ci-dessus), l'inspectorat des denrées alimentaires procède à des inspections dans les divers établissements du secteur alimentaire.

• Sécurité des établissements fribourgeois du secteur alimentaire

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes.

En 2011, un nombre plus faible d'inspections a été effectué par rapport aux années précédentes suite à diverses mutations au sein de la section «inspectorat des denrées alimentaires». Le bilan des inspections d'établissements du secteur alimentaire est le suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	0	0	0	0	0
Artisanat	53	45.3	37.7	7.5	9.4
Commerce de détail	162	72.2	21.0	4.3	2.5
Restauration	472	44.1	43.2	10.8	1.9

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité alimentaire.

• Contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes

En 2010, une campagne nationale de contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes avait révélé de nombreuses lacunes. Une nouvelle campagne, à laquelle Fribourg a participé, a eu lieu en 2011. Selon la clé de répartition établie

—
2011

au niveau national, huit établissements devaient faire l'objet de contrôles à ce sujet. Sur les 68 produits contrôlés dans ces établissements, seul un n'était pas conforme (indication erronée du pays de production) – soit 1.5 % des produits contrôlés. On constate ainsi une nette amélioration par rapport à la campagne de 2010, lors de laquelle 20 % des indications avaient été contestées dans le canton de Fribourg.

- Contrôle de la vente des poissons et autres produits de la mer

Le contrôle de la vente de poissons et produits de la mer est d'un grand intérêt, car il concerne autant la sécurité alimentaire que des éléments de tromperie. En effet, les produits de la pêche sont très fragiles et exigent une hygiène et des conditions de détention exemplaires. Du point de vue de la tromperie, il existe des problèmes liés à la mention des espèces ou à certains critères de qualité. Les inspecteurs des denrées alimentaires ayant suivi une formation sur ces thèmes en 2010, une campagne nationale a été mise sur pied en 2011 afin d'obtenir une vue globale de la qualité de ces produits au front de vente. Sept entreprises de distribution devaient être contrôlées dans le canton de Fribourg, et cela à la suite d'une formation spécifique organisée par le SCAV Genève. Lors de ces contrôles, la traçabilité des produits, leur fraîcheur, les conditions de stockage, l'état des constructions, équipements et appareils, ainsi que l'aspect de tromperie devaient être vérifiés. Dans les sept établissements inspectés, les 31 poissons et autres produits de la mer étaient conformes pour ce qui concerne leur fraîcheur (organoleptique). Des manquements ont été constatés au niveau des infrastructures dans cinq établissements et au niveau des processus dans trois établissements. La traçabilité des produits était assurée dans tous les cas contrôlés et un produit a été contesté pour tromperie (dénomination de l'espèce de poisson).

- Inspection des stands lors de manifestations temporaires

Des inspections de stands remettant des denrées alimentaires lors de manifestations temporaires ont à nouveau été effectuées en 2011. La brochure «Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires», élaborée par le SAAV/LC, sert de document de référence pour les responsables de stands. Ce document est notamment connu des préfetures, des administrations communales et il est, entre autres, accessible sur le site du SAAV/LC. Avant certaines manifestations de grande envergure, le personnel du SAAV/LC a en outre rencontré les responsables des manifestations, voire également les personnes responsables des stands, pour leur expliquer les exigences minimales en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication.

56 inspections ont été effectuées à l'occasion de manifestations. De manière générale, la situation s'est améliorée par rapport à celle rencontrée en 2010, principalement chez les exploitants de stands qui avaient déjà fait l'objet de contrôles cette année-là. Les principaux points contestés concernent la documentation insuffisante en matière d'autocontrôle et de bonnes pratiques de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptée (étalages mobiles manquant de protection contre les contaminations). Ces contrôles se poursuivront en 2012.

- Etablissements de restauration

Les établissements de restauration constituent la part la plus importante des établissements soumis au contrôle. Depuis quelques années, le nombre de mutations (changement de détenteur de la patente) enregistrées durant l'année est élevé (plus de 30 %). De plus, la législation cantonale sur les établissements publics prévoit la possibilité, pour les personnes n'ayant pas encore suivi les cours organisés par Gastro-Fribourg, de bénéficier de patentes provisoires d'une durée limitée. Ces personnes n'ont, pour la plupart, que des connaissances sommaires voire très lacunaires des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication et méconnaissent les exigences légales. A cela s'ajoutent fréquemment des difficultés linguistiques. Cette situation est préoccupante pour les organes de contrôle car il en va de la santé des consommateurs.

- Chalets d'alpage

Suite aux constats faits lors des inspections des chalets d'alpage effectuées en 2009 (date de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la transformation hygiénique du lait dans les exploitations d'estivage), des mesures d'assainissement (état des locaux et des équipements et installations, accès aux locaux, etc.) avaient été ordonnées par l'inspectorat des denrées alimentaires dans les chalets disposant d'un numéro d'autorisation. Les ouvrages servant à leur approvisionnement en eau avaient également fait l'objet de décisions d'assainissement. En 2011, comme en 2010, il a été convenu avec le Service de l'agriculture (SAGri) que lorsque le propriétaire d'un chalet lui annonçait l'exécution des travaux, le SAGri en informait l'inspectorat des denrées alimentaires, lequel procédait uniquement à un contrôle des travaux réalisés. 22 inspections des assainissements réalisés suite aux mesures ordonnées ont été effectuées.

- Mesures ordonnées lors de contrôles

Lors du constat de non-conformités, les organes de contrôles ordonnent des mesures visant à protéger la santé des consommateurs et à éviter la tromperie. Il arrive ainsi qu'ils prononcent des décisions de destruction de marchandises. En 2011, plus d'une tonne de fromage et plusieurs centaines de kilogrammes de viande, de préparation de viande, de produits à base de viande

2011

et d'autres denrées ont dû être éliminées en raison notamment de températures de conservation inadéquates, d'altération, de date limite de consommation échue. Depuis 2010, l'inspecteurat des denrées alimentaires participe également à des actions conjointes avec la Police cantonale lors de contrôles routiers. Selon les constats faits lors de ces contrôles, des mesures (y compris la destruction de marchandise) sont prononcées. Lorsque des infractions concernent à la fois le code de la route et le droit alimentaire, les dossiers de dénonciation sont adressés simultanément au Ministère public.

- Etablissement de préavis

En 2011, l'inspecteurat des denrées alimentaires a émis 101 préavis relatifs à des demandes de permis de construction concernant des établissements alimentaires.

- Intoxications alimentaires

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'exécution, le SAAV/LC est appelé à procéder à des enquêtes en cas de toxi-infections alimentaires. Chaque année, des particuliers font appel au SAAV/LC suite à des troubles de santé (gastro-entérites, ...) qu'ils attribuent à la consommation de denrées. Il est rare que la cause de ces troubles soit trouvée car les restes de denrées ne sont souvent pas à disposition ou dans un état ne permettant pas de tirer des conclusions.

En début d'année 2011, le Service a été appelé à intervenir dans un établissement car plusieurs personnes avaient annoncé avoir été victimes de gastro-entérites après l'avoir fréquenté. Il n'a pas pu être établi de relation formelle entre cet établissement et la survenue des troubles de santé chez ces consommateurs. Pour mémoire, les norovirus sont l'une des causes fréquentes de gastro-entérites. Ces virus présentent un risque élevé de propagation. La maladie commence de manière aiguë avec des vomissements en jet, suivis ou accompagnés par des diarrhées. Des mesures d'hygiène strictes doivent être respectées pour éviter la propagation de l'épidémie. L'Office fédéral de la santé publique a publié un document très utile à ce sujet. Celui-ci est accessible sur le site de cet office.

Au cours de l'année 2011, le Service du Médecin cantonal et le SAAV/LC se sont rencontrés pour échanger des informations sur la gestion de situations de type «intoxication alimentaire».

- Annonces RASFF

Dans le cadre du système d'alerte rapide européen (RASFF: Rapid Alert System for Food and Feed), la Confédération est informée lorsque des produits pouvant présenter un risque pour la santé des consommateurs ont été importés en Suisse à partir d'un pays de l'UE. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

informe immédiatement les organes cantonaux auxquels il revient de procéder à des enquêtes/vérifications et à ordonner, le cas échéant, des mesures. En cas d'annonce, l'inspecteurat des denrées alimentaires doit faire preuve d'une très grande disponibilité; il s'agit de réagir rapidement pour protéger la santé des consommateurs. En 2011, le SAAV/LC a eu à intervenir dans une dizaine de cas. Le système fonctionne également dans l'autre sens, à savoir lorsque des entreprises suisses ou des organes de contrôle suisses constatent qu'une denrée ou un objet usuel présente un danger pour les consommateurs et que ces produits sont susceptibles d'avoir été exportés vers l'UE, ils ont l'obligation d'en informer l'OFSP qui se charge de transmettre cette information à l'UE.

- Soirée d'information pour la section fribourgeoise de la Fédération romande des consommateurs

A la demande de la section fribourgeoise de la Fédération romande des consommatrices, une conférence a eu lieu en novembre sur le thème «Sécurité et tromperie dans le domaine alimentaire». A cette occasion, des cas concrets de situations rencontrées par le SAAV/LC ont été présentés et expliqués. Le rôle des divers intervenants (entreprises, autorités, consommateurs) a été précisé. L'évolution de la législation a également été présentée.

- Dénonciation au Ministère public

29 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs au Ministère public. Ce nombre est identique à celui de 2010. Les constats faits dans certains établissements démontrent que les responsables méconnaissent les règles de base de l'hygiène ou les négligent gravement au point que la santé des consommateurs est mise en danger. Dans de telles situations, les organes de contrôle interdisent momentanément ou définitivement des locaux/appareils/infrastructures. Durant l'année 2011, plusieurs décisions de ce type ont malheureusement dû être prises. Une autorisation de production a même été suspendue durant deux mois jusqu'à l'assainissement de la situation.

2.6 Transformation viandes et abattoirs

- Activité dans les abattoirs

En 2011, la coordination des emplois du temps des collaborateurs du contrôle des viandes sur les deux grands sites d'Estavayer et Courtepin a pu être maintenue. La présence de l'effectif obligatoire sur la ligne de production a pu être assurée, malgré les absences prolongées pour cause de maladies ou d'accidents. Les employés ont montré un grand engagement, en assurant plus de service et en travaillant sur des sites différents. La charge pour

2011

les collaborateurs est élevée, les formations générales et les formations continues ont dû être repoussées.

En ce qui concerne les formations continues internes assurant la polyvalence des collaborateurs et collaboratrices, la situation s'est améliorée. Leur capacité à travailler sur les différents sites facilite l'organisation générale. Les collaborateurs et collaboratrices apprécient le changement et la coopération régulière favorise l'esprit d'équipe.

Cette année encore, le Service a reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la législation sur la protection des animaux et la législation sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

La nouvelle ordonnance sur la protection des animaux lors de l'abattage est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2010. Afin de vérifier la mise en application des exigences légales par les abattoirs, un projet a été créé par notre secteur. Une attention particulière a été portée sur l'hébergement des animaux à l'abattoir ainsi qu'aux caractéristiques techniques d'étourdissement appliquées. L'étroite collaboration entre les abattoirs et le contrôle des viandes a permis d'obtenir un premier aperçu des spécifications d'étourdissement appliquées. Malgré la période de transition de 5 à 10 ans prévue par l'ordonnance, certains dispositifs non conformes ont déjà été remplacés.

- Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage, etc.)

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

- Abattages ordinaires

518 137 (538 213) animaux ont été abattus. La viande de 516 282 (536 845) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1855 (1368) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 102 360 (110 346), ovins = 5823 (6102), caprins = 699 (575), porcins = 408 987 (420 910), équins = 164 (194), gibier d'élevage = 83 (86), lapins = 12, lamas = 3, sangliers = 6.

- Abattages d'animaux malades ou accidentés

432 (549) animaux ont été abattus. La viande de 306 (405) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 126 (144) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages d'animaux provenant de l'étranger

1961 (2043) animaux ont été abattus. La viande de 1958 (2041) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 3 (2) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages de la volaille domestique

23 889 881 (23 336 687) animaux ont été livrés. La viande de 23 638 192 (23 105 002) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 251 689 (231 685) a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages à la ferme

Les métiers agricoles se sont beaucoup diversifiés ces dernières années, ajoutant à l'activité de base l'abattage à la ferme, la transformation et la vente de denrées alimentaires à la ferme. Bien que ces activités soient effectuées sur une exploitation privée, elles sont réglementées.

Dans ce cadre, le projet «abattage à la ferme» a été élaboré et mis en place dans le courant de l'année 2011. Le premier objectif de ce projet est d'informer les exploitants des prescriptions légales en vigueur réglant les activités d'abattage, de transformation et de vente de produits carnés à la ferme. Le deuxième objectif est de veiller à l'application des prescriptions légales en instaurant des contrôles par sondage ou continus.

Onze cas d'abattage à la ferme ont été traités dans le courant de l'année 2011.

- Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

Sarcosporidiose: 3 (3) cas de provenant du canton ont été décelés.

Cysticercose: sur 207 (157) cas de décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 6 (2) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Trichine: aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Substances inhibitrices: 44 (38) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 18 (18) avertissements et 5 (1) dénonciations.

2011

Lavage des véhicules: 1 (8) avertissement a été formulé pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

- Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, papier officiel qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentés dans les dix derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes. Ces informations sont indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 29 (37) avertissements pour des documents mal remplis, 47 (55) avertissements et 8 (5) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés et 1 (7) avertissement pour la non-identification de l'animal.

207 frottis de cloaque ont été analysés pour les campylobacters (et 155 échantillons de foie pour les résidus et substances étrangères.)

- Production carnée et détermination des espèces animales

Aucune activité de contrôle n'a été entreprise dans ce domaine.

2.7 Production primaire

- Contrôles hygiène en production laitière

La nouvelle ordonnance (OCL, RS 916.351.0) a été appliquée, soit l'analyse de 24 échantillons par an et par exploitation au lieu des 14 effectuées jusqu'à fin 2010.

En 2011, 545 exploitations de production laitière du canton (soit environ un tiers) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires.

Pour 13,2 % des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système SISVET et Acontrol (renommé ASAN).

Onze interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Deux interdictions ont été prononcées pour le même producteur. Un producteur dont la livraison du lait a été suspendue n'a plus coulé de lait depuis lors. Le nombre d'interdictions en 2011 a été supérieur à celui relevé toutes ces dernières

années. Plusieurs producteurs estimaient que les contestations étaient mises à zéro au 1^{er} janvier 2011. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine. On a constaté une hausse du nombre d'échantillons de lait présentant des résultats élevés en cellules.

Une suspension pour problème de germes a été prononcée.

Dix-huit cas de substances inhibitrices ont été annoncés. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2010 (24 analyses par an), ce qui est à relativiser puisque basé sur dix résultats d'analyses supplémentaires par producteur.

En plus des contrôles en assurance qualité du lait, la surveillance relative à la production primaire est de la responsabilité du SAAV. Cependant, les ressources humaines à disposition étant limitées, aucun contrôle n'a encore été effectué dans ce sens. Un nouveau collaborateur a été engagé début 2011 pour assurer une partie de ces contrôles. Une formation continue a également été donnée par l'Office vétérinaire fédéral en décembre 2011 pour mentionner l'évolution des check-listes prévues pour 2013.

Le retard pris ces années précédentes au niveau des contrôles hygiène en production laitière a été compensé; le Service assure à nouveau la fréquence d'un contrôle tous les quatre ans.

- Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2011, 159 contrôles bleus ont été effectués, dont 157 dans des exploitations avec production laitière et deux dans des exploitations sans production laitière.

Pour 30 % des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions Médevet et la notification des délais d'attente sur le journal des traitements. Quelques détenteurs d'animaux résistent encore au fait de devoir identifier leurs bovins avec deux marques auriculaires officielles.

Cinquante-cinq dossiers ont été transmis pour information et éventuelles mesures administratives aux sections suivantes: santé animale et/ou protection des animaux et/ou hygiène des viandes, suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 34.6 % des cas.

Sept saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2011.

Suite aux contrôles bleus, un seul séquestre du 1^{er} degré selon l'ordonnance sur les épizooties a été décidé, confirmé par la section santé animale.

2011

Si, du côté des détenteurs d'animaux, on constate une amélioration de la gestion des médicaments vétérinaires, il reste encore certains vétérinaires qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas la législation en la matière, même si là aussi, quelques améliorations ont été constatées. Des mesures devraient être prises.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2011 est toujours inférieur aux exigences requises. Cela s'explique non seulement par le nombre de points de contrôles toujours plus important mais aussi par le temps non négligeable consacré à la formation (nouveaux postes, professionnalisation etc.). L'engagement de vétérinaires officiels employés pour les contrôles bleus devrait également être bien évalué. En 2011, seul un vétérinaire officiel était opérationnel pour ce type de contrôles dans le canton de Fribourg.

- Contrôles AOC

Cette année, 862 contrôles AOC (nombre de check-lists) ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

Le contrat fixant les modalités des contrôles à effectuer par le SAAV, pour le compte de l'OIC, a été adapté et semble sur le point d'être appliqué.

- Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle du lait (CL)

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. Huitante-quatre contrôles ont été effectués. Douze contrôles se sont avérés non-conformes (4 x le même système et 2 x deux systèmes), ce qui représente plus de 13,6 % des contrôles. Ce type de contrôle a pu être facturé CHF 20'890.-.

- Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

2.8 Santé publique vétérinaire – lutte contre les épizooties

- Epizooties hautement contagieuses

Fièvre aphteuse: un exercice national de simulation de la fièvre aphteuse (NOSOS 2011) s'est déroulé du 28 au 30 juin 2011 sous la direction de l'Office vétérinaire fédéral. Pour le canton de Fribourg, cet exercice d'état-major ne s'est pas limité qu'aux autori-

tés vétérinaires. En collaboration avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) dans le cadre de l'Organisation Catastrophe Fribourg (ORCAF), un scénario multidisciplinaire d'épizootie hautement contagieuse a été mis sur pied, visant à préparer l'engagement de l'Organe cantonal de conduite (OCC) face à une telle situation de crise.

Maladie de Newcastle: début décembre 2011, la survenance d'un cas positif de la maladie de Newcastle (NCD) dans une unité de détention de volailles du canton de Neuchâtel a également eu des conséquences pour le canton de Fribourg. Ainsi, quatre exploitations ont dû être placées momentanément sous séquestre simple de second degré. Heureusement, tous les échantillons prélevés se sont révélés négatifs et les derniers séquestres d'exploitations ont pu être levés peu avant la fin de l'année.

- Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'a été signalé.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Dans le canton, 210 (180) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 140 (118) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 44 (40) concernant la brucellose ovine et 26 (22) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont faits, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des porcins exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de l'Aujeszky.

Dans le cadre de la surveillance de la diarrhée virale bovine (BVD), tous les veaux nouveau-nés et mort-nés doivent être examinés quant à la BVD dans les cinq jours qui suivent la naissance. Cette mesure sera prolongée pour l'année 2012. Conformément aux pronostics, les cas positifs ont une nouvelle fois considérablement diminué. La part des animaux infectés permanents se situait, fin octobre 2011, à 0.046 % au niveau national. Ainsi, dans toute la Suisse il y avait à ce moment 379 exploitations (0.88 % des détentions de bovins) qui n'étaient pas «libres de BVD». Dans le canton, de tous les veaux nés après le 1.10.2010, 0.15 % ou 119 animaux (moyenne CH: 0.1 %) ont été testés positifs. Le nombre d'échantillons vides prélevés à partir du 1.10.2010 s'élève à 1'514 échantillons ou 1.95 % (moyenne CH: 1.91 %). Durant la phase de surveillance, il s'agit d'éliminer d'éventuels nouveaux cas

2011

positifs et de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfection, afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Pour empêcher des réinfections de BVD, il est par ailleurs très important que les animaux qui se trouvent en interdiction de déplacement ne quittent pas l'exploitation d'origine et que tous les veaux mort-nés qui sont éliminés dans les centres collecteurs pour cadavres d'animaux soient testés quant à la BVD. Dans ce contexte, plus de 5'000 cadavres de bovins livrés dans les centres collecteurs ont été contrôlés et plus de 500 échantillons ont été analysés, dont sept résultats se sont révélés positifs quant au virus de la BVD. Divers cas de non-respect des exigences légales ont dû être constatés (la plupart du temps il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement), ce qui a nécessité des avertissements et quelques dénonciations 35 (35) auprès du Ministère public.

- Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'arthrite/encéphalite caprine (AEC) est classée comme maladie à combattre. Dans le cadre des enquêtes par sondage 2010/2011, 15 (79) détentions de chèvres ont été contrôlées. Ce nombre est nettement inférieur à celui des années précédentes, vu que le système de testage a été modifié dès la période d'hiver 2011/2012. Nouvellement, la totalité des effectifs caprins de Suisse sera contrôlée tous les quatre ans à l'égard de l'AEC. La première campagne de testage a débuté fin 2011 et se prolongera jusqu'à fin mai 2012. Les chiffres concernant ces contrôles AEC ne pourront ainsi être publiés que dans le rapport d'activité 2012. Parmi les analyses de 2011, des chèvres de quatre exploitations se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs.

Dans le canton, aucun cas de salmonellose de la volaille n'a été diagnostiqué. Par contre, un troupeau de bovins était atteint de salmonelles (*S. enterica* subsp. *enterica* serovar *typhimurium*) qui a demandé une intervention de la part du Service.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 5 (6) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire a été détecté, l'exploitation placée sous séquestre et des mesures d'assainissement décidées.

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement plus confortable comparée à celle du canton de Berne: 2 (4) ruchers atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Maladie de la langue bleue: la vaccination des troupeaux de bovins et moutons n'était plus obligatoire en 2011. Dans le cadre des analyses par sondage, des prélèvements ont été effectués fin 2011 sur des bovins directement à l'abattoir. Selon les résultats actuellement disponibles, aucun cas de maladie de la langue bleue n'a été détecté.

- Epizooties à surveiller

Les cas suivants ont été constatés:

15 (22) cas de cryptosporidiose.

11 (18) exploitations touchées par la coxiellose.

0 (2) cas confirmés d'avortement enzootique (chlamydie) chez les petits ruminants.

15 (3) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins.

3 (3) cas de néosporose des bovins.

1 (3) cas de pseudotuberculose sur des petits ruminants (chèvres et moutons).

1 (0) cas de *Listeria monocytogenes* chez des ovins.

Vers la fin de l'automne 2011, des dégâts très importants causés par un petit acarien qui parasite les abeilles appelé *Varroa* ont dû être constatés. Sur tout le territoire du canton comme pour le reste de la Suisse, il faut s'attendre à d'énormes pertes de colonies d'abeilles d'ici le printemps 2012.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 683 (704) bovins de 31 (34) exploitations ont ainsi été vaccinés. Aucun (1) cas de charbon symptomatique n'a été annoncé durant l'année.

- Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

Dès juillet 2011, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs, est définitivement interdite au niveau fédéral. Dorénavant, les restes de cuisine et de repas peuvent être utilisés pour la production de biogaz et le risque

2011

d'épizootie lié à ce genre de déchets est réduit au minimum. Pour assurer une meilleure information, le SAAV, en collaboration avec le Service de l'environnement (SEn), a élaboré une brochure intitulée «que faire avec les restes d'aliments?» destinée aux différents acteurs concernés.

- Autorisations d'exploitation d'une installation de Biogaz

Aucune (1) nouvelle autorisation pour l'exploitation d'une installation de Biogaz n'a été octroyée cette année.

- Autorisations d'inséminer dans sa propre exploitation

13 (14) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 4 (17) anciennes autorisations arrivées à échéance.

- Autorisations pour techniciens-inséminateurs

4 (4) nouvelles autorisations, ainsi que 2 (18) renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

- Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhumant dans le canton.

- Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitations et de BDTA

De nombreux conseils ont été donnés et, dans certains cas, des avertissements se sont avérés nécessaires dans le cadre d'annonces de naissances inexistantes, d'historiques d'animaux incorrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage ou autres cas spéciaux. Quatre cas particulièrement récalcitrants ont été dénoncés au Ministère public.

- Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2011, parmi lesquels: 54 (75) bovins et 62 (10) chèvres. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle. Suite à des incertitudes liées à son état de santé, un chien a dû être placé sous surveillance vétérinaire après son importation. Dans aucun des cas, il n'a été constaté des irrégularités

ou des problèmes d'épizooties. D'autre part, 131 locaux ont été inspectés par des vétérinaires officiels et autorisés pour l'importation des poussins d'un jour.

Volaille: 70'306 animaux soumis à une surveillance vétérinaire et 49'950 animaux non soumis à une surveillance vétérinaire ont été importés en 2011. Il est à noter que le nombre de poussins d'un jour pour l'engraissement est en constante diminution, vu que les entreprises préfèrent de plus en plus importer en lieu et place des œufs à couvrir.

Poissons et œufs de poissons (pisciculture): 1000 kg de poissons de différentes tailles ainsi que 424'000 œufs ont été importés. Dans les deux cas, il s'agit de truites arc-en-ciel et d'ombles chevaliers.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, il a notamment été importé: 70 chats, 97 chiens, 75 chevaux, 82 rongeurs, 8 tupaïas, 3 mammifères divers, 31 oiseaux de diverses espèces et 9 serpents.

Concernant les produits génétiques, 25 lots de semence bovine, 28 doses de semence équine et 121 embryons bovins ont été importés en 2011.

Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses, ainsi que divers types de sous-produits animaux et divers parasites utilisés dans le cadre de recherches scientifiques ont également été importés. Dans tous ces cas, aucune irrégularité ni aucun problème d'épizooties n'ont été constatés.

- Exportations

En matière d'exportations, 131 certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Durant l'été 2011, l'estivage en France a impliqué 429 bovins, avec des mesures au départ et au retour.

Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment pour 124 chevaux, 23 bovins, 29 chèvres, 91 moutons, 40'730 poules pondeuse (pour abattage en France), 38 chiens (majoritairement d'exportation temporaire), 4 chats, 12 mammifères divers, 28 rongeurs (souris et rats), 25 oiseaux d'ornement, 10 milans royaux (pour un programme de repeuplement en Italie), 4 reptiles ainsi que pour 91 échantillons de sang de chien (à des fins de recherches scientifiques) et 77 embryons bovins.

- Médicaments vétérinaires

Aucune inspection des pharmacies vétérinaires privées n'a été effectuée parce que le Service n'est pas accrédité dans ce do-

—
2011

maine. En revanche, les transactions avec le canton de Berne, dans le cadre de l'Accord intercantonal des cantons romands, ont avancé. En effet, le Service vétérinaire bernois a engagé deux vétérinaires qui exécuteront les inspections pour les cantons signataires de la convention. Le contrat devrait être signé en début d'année 2012. La gestion des autorisations d'exploitations des pharmacies vétérinaires privées sera grandement facilitée par les programmes Frimedreg «Personnes» et Frimedreg «Entreprises», mis en place par la DSAS. Il faut noter que, dans ce contexte, le vétérinaire cantonal est responsable des inspections et donne le préavis à la DSAS pour l'élaboration d'une autorisation. Il est donc impératif que les services concernés aient un accès commun à une même banque de données. Les données de base de Frimedreg sont tirées du système de la Confédération «Medreg». Une étude attentive des ordonnances prescrites par les vétérinaires ainsi qu'un contrôle minutieux en production primaire permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques. C'est le reflet d'une volonté très nette de diminuer les résidus médicamenteux dans les produits.

2.9 Protection des animaux

Après une année 2010 notamment consacrée à la mise en place d'une nouvelle organisation interne et la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, l'année 2011 a permis d'éprouver l'efficacité de cette réorganisation. La section a pu faire face efficacement à ces tâches et améliorer encore son fonctionnement en supprimant certaines procédures devenues trop lourdes. Dans ce rapport, la nouvelle organisation se reflète surtout dans les domaines dans lesquels il n'existe pas encore de chiffres comparatifs.

La problématique des chats sauvages ou abandonnés, abordée dans le rapport d'activité de l'année précédente, a été traitée fin 2011. A l'initiative du Service, une commission a été mise en place. Cette commission regroupe des représentants de tous les milieux intéressés (société des vétérinaires, société de protection des animaux, garde-chasse, représentants communaux, ainsi que des représentants du Musée d'histoire naturelle agissant en tant qu'experts en ornithologie et en matière animaux sauvages indigènes non chassés).

En conclusion, il est important de relever que le secteur ne peut faire face au volume croissant de travail que grâce à une bonne organisation interne et à une équipe très motivée.

2.9.1 Détention d'animaux

- Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

824 (863) exploitations agricoles touchant des paiements directs ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux, au

niveau des PER (prestations écologiques requises), par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 92.8 % (91.3 %) de ces exploitations, soit 765 (788), étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 7.2 % (8.7 %) des exploitations contrôlées, soit 59 (75), présentaient des manquements. Les manquements qualitatifs (veaux attachés, manque de propreté des animaux, dressees-vaches non conformes, manque d'éclairage, surdensité d'animaux) représentent la majorité des manquements. Pour le manque de propreté des bovins, il s'agissait dans 69 % des cas de bovins détenus à l'attache et dans 31 % des cas de bovins en stabulation libre.

Sur mandat du SAAV, 64 (62) exploitations agricoles ne touchant pas de paiements directs ont été contrôlées par l'AFAPI. 53 (57) exploitations étaient conformes et 11 (5) avaient des manquements.

51 exploitations agricoles contrôlées par l'AFAPI étaient en ordre, mais des remarques jugées importantes dans le cadre du respect de la protection des animaux ont dû être annotées au rapport d'inspection.

Les résultats de contrôle avec manquements ont tous été introduits dans Acontrol, une nouvelle banque de données de la Confédération. Afin d'aider au lancement de ce nouvel outil de gestion des données, l'enregistrement des résultats de contrôle a été réalisé au sein du SAAV. Cette opération sera répétée en 2012. A partir de la campagne 2013, elle sera entièrement prise en charge par les instances effectuant les relevés de contrôle (AFAPI).

2.9.2 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 139 (142) dossiers de construction au SAAV, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 79 (77) dossiers concernaient une demande pour des bovins, 40 (41) pour des équidés, 9 (13) pour des volailles et le solde, soit 16 (30) dossiers, concernaient des porcs, chèvres, chiens, lamas, lapins, chats et pigeons. Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 139 dossiers.

En plus des 139 dossiers touchant le secteur de la protection des animaux, le SAAV a reçu 7 (5) demandes de permis de construire pour le secteur de l'IPTA et de l'apiculture.

2011

2.9.3 Animaux de rente

Intervention sur animaux vivants

39 (47) attestations de participation des agriculteurs à un cours et/ou confirmations de l'instruction à l'animal, transmises par leur vétérinaire sont parvenues au Service. 3 (7) concernaient l'écornage ou la castration de veaux et 1 (20) la castration de porcelets.

Contrôles touchant la protection des animaux

Les collaborateurs du secteur PA du SAAV ont traité 272 cas en 2011, dont 154 ont pu être clos durant l'année et 118 sont encore en traitement. 156 visites sur le terrain ont été nécessaires pour l'accomplissement de ce travail. Les bovins étaient concernés dans plus du tiers des cas, les porcs et les équidés apparaissent dans 14 % des cas chacun. A cinq reprises, le Service a dénoncé des cas au Ministère public.

Parmi les cas traités, 21 concernent des infractions à la législation sur la protection des animaux lors de livraisons de volaille aux abattoirs.

Dans le cadre de l'inventaire des détenteurs de chevaux non agriculteurs du canton, 36 écuries ont été visitées en 2011.

2.9.4 Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 112 autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et six provisoires ont été établies.

11 (5) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient les furets (4), cervidés (3), serpents (2), psittacidés de grande taille (1) et wallabies (1). A part les nouvelles demandes, 39 (35) demandes de renouvellement lui sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (17), des furets (11) et des psittacidés de grande taille (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des bisons, des rapaces nocturnes, des psittacidés, des iguanes, des sangliers, des serpents, des caméléons, des suricates et des téjus.

Plaintes

11 (7) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

- Commerces zoologiques, expositions et bourses d'animaux sauvages

Neuf commerces zoologiques, ainsi que quatre magasins de fournitures pour animaux ont été contrôlés au moins une fois.

Deux expositions d'oiseaux et une bourse de reptiles ont fait l'objet d'un contrôle.

Une visite de surveillance des apprenti-e-s du Papiliorama a été effectuée sur demande du Service de la formation professionnelle SFP.

- Attestations des compétences

Deux évaluations des conditions de détention des psittacidés, en vue de l'attribution d'attestations de compétences ont été effectuées.

2.9.5 Expériences sur animaux

- Commission cantonale des expériences sur animaux

La Commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2011. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

> 46 (82) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;

> Aucune (1) demande n'a été refusée; 13 (4) demandes ont été renvoyées pour révision;

> 32 (77) autorisations ont été données par le Service sur préavis favorable de la commission. Pour la plupart des demandes, la commission a toutefois dû requérir des informations plus détaillées auprès des scientifiques;

> 9 (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales;

> 6 (5) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont été effectuées par des membres de la commission.

Pour la nouvelle législature, les membres de la Commission cantonale des expériences sur animaux ont été nommés par le Conseil d'Etat. Il est difficile de trouver des personnes qualifiées, prêtes à s'engager dans cette commission.

2011

- Tâches du SAAV

Toutes les demandes soumises à la commission ont été préalablement vérifiées par le Service, ceci afin d'éviter de soumettre à la commission des demandes incomplètes ou irrecevables. De plus, le secrétariat de la commission est assuré par le Service.

17 demandes qui ne causent pas de douleurs ou d'anxiétés aux animaux (degré de sévérité 0) ont été autorisées par le Service sans les soumettre à la commission.

En application de la nouvelle législation en matière de protection des animaux, toute détention d'animaux d'expérimentation est soumise à une autorisation du Service. Après une vérification approfondie des dossiers et une inspection des lieux, deux nouvelles détentions ont été autorisées.

Un autre point fort de l'année 2011 a été la poursuite de l'introduction de l'application Internet pour l'expérimentation animale. Il s'agit d'un nouvel outil informatique, développé par la Confédération, destiné à la gestion de toutes les procédures administratives liées à l'expérimentation.

2.9.6 Animaux de compagnie

- Chats et chiens

9 (13) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers. En ce qui concerne les chiens, depuis que le secteur des «Affaires canines» regroupe également la protection des animaux des chiens, le rapport est intégré sous le point 2.9.7.

- Animaux trouvés et perdus

290 animaux (111 chiens (85) et 177 chats (195) et aucun autre animal (0)) ont été trouvés et inscrits dans la banque de données cantonale (www.animal-trouve.ch). Il y a lieu de mettre en évidence que seulement 27 chiens et 129 chats ont été signalés comme perdus dans la banque de données www.animal-perdu.ch. Cet état de fait montre que la population n'est pas suffisamment au courant des moyens qui sont à sa disposition pour trouver leur animal perdu.

2.9.7 Affaires canines

En 2011, le secteur a poursuivi son travail lié à la détention des chiens de races listées, tout en garantissant prioritairement la prise en charge des annonces de morsures et d'agressions.

- Dangerosité

Ont été déposées:

> 77 annonces de morsures sur humains, contre 70 en 2010;

> 24 annonces de morsures sur animaux, contre 34 en 2010;

> 12 annonces de comportement d'agression (formellement annoncés), contre 10 en 2010.

Le Service a procédé à:

> 20 inspections à domicile suite à des annonces de morsures et comportement d'agression;

> 36 expertises de chiens ayant mordu ou agressé, sans inspection;

> 34 procédures administratives;

> 23 classements de cas en raison d'un manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indications sur les détenteurs des chiens agresseurs).

- Chiens de races listées

265 chiens de races listées sont vivants et répertoriés sur le canton.

148 chiens ont été évalués par le Service.

25 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service.

238 chiens ont quitté le canton ou sont morts.

83 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention avec charges.

90 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention sans charges.

2 chiens ne sont pas annoncés et posent problème.

- Détention de plus de deux chiens adultes

40 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées par le Service.

41 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées par des mandataires du Service.

135 autorisations ont été délivrées.

Au total, 209 autorisations sur 525 détentions de plus de deux chiens ont été délivrées depuis l'entrée en vigueur de la loi.

2011

- Auditions

13 détenteurs ont été auditionnés (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

- Séquestres d'urgence

8 opérations de séquestre d'urgence pour un total de 57 chiens ont été remis à la fourrière en raison de conditions de détention mettant en péril la survie des animaux.

- Dénonciations

23 dénonciations ont été transmises au Ministère public

- Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 97 (97) plaintes dénonçant de mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 14 graves;

64 plaintes provenant de particuliers dont 22 de manière anonyme;

12 plaintes annoncées par la Société protectrice des animaux (SPA);

21 plaintes provenant d'autres services de l'Etat;

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules dix plaintes étaient au premier échange d'écriture dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que:

6 dossiers ont été transmis au Ministère public pour dénonciation pénale;

3 décisions d'interdiction de détention de chiens sur tout le territoire suisse ont été prononcées dont 2 font l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal cantonal et ne sont pas entrées en force de chose jugée; 1 décision de détention limitée à deux chiens;

60 dossiers sont encore en cours de procédure;

26 inspections ont été effectuées, les autres sont en cours de procédure.

3. Evénements particuliers

- **Accord intercantonal de collaboration dans le domaine de compétence des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux:**

Une conférence de presse a eu lieu le vendredi 21 janvier 2011, à Granges-Paccot, en vue de présenter l'Accord de collaboration intercantonal. Cette collaboration, qui inclut désormais tous les cantons romands, vise une utilisation optimale des moyens en personnel, techniques et financiers existants dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires et objets usuels et des affaires vétérinaires. Les conseillers d'Etat en charge des Services des chimistes et vétérinaires cantonaux de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud étaient tous présents.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (ci-après le Service) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

- > domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;
- > domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;
- > domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;

—
2011

> domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2. Forêts

2.1 Défrichements

La DIAF a délivré dix autorisations de défrichement, sur proposition du Service.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> puits de captage et conduite d'eau potable (1 projet)	2 400 m ²
> routes (traversées locales et modération du trafic, 2 projets)	500 m ²
> exploitation de matériaux (1 carrière et 1 gravière)	9 600 m ²
> assainissement décharge (1 projet)	60 300 m ²
> protection contre les crues, revitalisation de cours d'eau (3 projets)	11 905 m ²
> changement d'affectation d'un dépôt de munition (1 projet)	610 m ²
> Total	85 315 m ²

2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 27 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu huit décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 335 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 48 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6 Diversité biologique en forêt

La convention-programme 2008–2011 a été achevée.

En 2011, des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 34 ha. Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 66 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 935 000 francs.

La convention-programme 2012–2015 a été préparée.

2.7 Protection contre les dangers naturels

Mesures de protection

La convention-programme 2008–2011 «ouvrages de protection» a été achevée. Au total, dix projets de mesures de protection contre les dangers naturels ont été réalisés et terminés à fin 2011. Le dernier projet selon l'ancienne législation a également été bouclé. A l'exception d'un engagement important pour la réalisation de travaux de sécurisation de la ligne CFF Fribourg–Berne traité par le Grand Conseil, d'autres nouveaux engagements pour la période suivante n'ont pas encore été pris. Le besoin financier est resté inférieur aux travaux prévus dans la convention-programme.

> Montant des travaux décomptés (arrondi, sans les propres prestations):	272 000 fr.
---	-------------

> Subventions versées (arrondi, sans les propres prestations):	191 000 fr.
---	-------------

Cartographie des dangers naturels

Les travaux pour les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour les processus d'instabilité sur le Plateau ont été attribués à trois bureaux différents. La plupart des communes du Plateau ont été invitées à participer au processus d'élaboration des cartes. Ce projet est coordonné au sein de la Commission des dangers naturels (CDN). La fin de ces travaux de production de données de base est envisagée pour le printemps 2012.

Cadastre des événements StorMe

L'année 2011 a été une année très calme. Huit événements liés aux dangers naturels ont été enregistrés. L'année a été marquée

2011

par un manque de précipitations, et c'est seulement dans les dix dernières journées que des chutes de neige importantes ont été observées.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
2010	15	3	4	2	6
2011	8	2	3	3	0
Total	256	142	51	45	18

Préavis en matière de dangers naturels (CDN - SeCA)

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (env. 330 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (env. 100 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

Forêts protectrices

La démarche d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a été achevée. Elle remplace celle de 1998 et est publiée sur le guichet cartographique. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les derniers projets de sylviculture B/C (ancien système) ont pu être achevés. Dès lors, tous les travaux subventionnés se dérouleront selon la convention-programme «forêts protectrices». Les objectifs fixés dans le programme 2008-2011 ont été atteints. Pour la période des quatre ans, les travaux principaux suivants ont été subventionnés dans le cadre de 27 projets.

Surface influencée par des travaux 833 ha

Infrastructures réalisées pour les forêts protectrices 3 134 000 fr.

Interventions sylvicoles 103 000 m³

Dégâts phytosanitaires 37 000 m³

En 2011, les montants suivants ont été versés aux différents par-tenaires:

> Subventions versées (ancien système, arrondi): 274 000 fr.

> Subventions versées (nouveau système, arrondi): 3 875 000 fr.

> Total 4 149 000 fr.

Infrastructures

Dans le produit cantonal, onze projets ont été approuvés pour un montant total de subventions de 1 368 000 francs. Il s'agit de neuf projets de remise en état et d'améliorations de chemins d'une longueur de 14 000 m', une nouvelle construction de 1200 m', un hangar à copeaux. Ces projets ainsi que d'autres projets approuvés auparavant ont été décomptés, avec une tendance en aug-mentation par rapport à l'année précédente. Le programme de relance économique a aidé à couvrir les besoins financiers. Un effort particulier a été mené, d'entente avec le SEn et le SAgri, afin de stopper la pratique de recyclage directe des matériaux de «fraisats bitumineux» en surface sur les chemins forestiers et agricoles. Une nouvelle directive interdit l'usage de ces maté-riels sur des chemins forestiers dès 2012.

> Montant des travaux décomptés (arrondi): 1 260 000 fr.

> Subventions versées (arrondi): 567 000 fr.

Améliorations des structures

Deux projets ont été approuvés dans le produit cantonal pour un montant de 244 800 francs.

> Montant décompté: 225 000 fr.

> Subventions versées: 101 250 fr.

2.8 Production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La convention-programme 2008-2011 a été achevée.

En 2011, la surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 777 ha, dont 649 ha dans le cadre de la convention-pro-gramme «économie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 329 000 francs.

La convention-programme 2012-2015 a été préparée.

2011

Promotion du câble-grue

L'utilisation du câble-grue pour le débardage de coupes de bois déficitaires est subventionnée par le canton. Le volume concerné est de 15 000 m³.

Le montant arrondi des subventions est de 178 000 francs.

Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total m ³
	m ³	%	m ³	%	
2007	185 000	67	92 000	33	277 000
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	165 000	69	75 000	31	240 000
2010	173 000	70	75 000	30	248 000

Les chiffres de l'année du rapport d'activité seront connus au mois de juin.

Le volume de bois récolté a diminué ces dernières années et se retrouve au niveau précédant l'ouragan Lothar (1999).

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal annuel de récolte de bois est le suivant:

m ³	Objectif annuel de récolte de bois		Forêt publique m ³	Forêt privée %	Total m ³
	%				
185 000	57		140 000	43	325 000

L'augmentation de la récolte est surtout possible dans les forêts privées et parmi les bois feuillus, ainsi que dans les forêts d'accès difficile.

Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 20 019 m³, dont 12 025 m³ dans le cadre de la convention-programme «forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 931 000 francs.

Corporations de triage

Il existe 35 triages, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

- > 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;

- > 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;

- > 4 unités sont formées par un seul propriétaire;

- > 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part quatre triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

La stratégie cantonale d'évolution des unités de gestion forestières a fait l'objet du rapport numéro 286 du 11 octobre 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Promotion du bois

En collaboration avec Lignum-Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délasserment sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue quatre catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2011, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

2.10 Formation

Apprentissage de forestier-bûcheron

Examens de fin d'apprentissage

19 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques.

19 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 1 répétant.

17 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

2011

En juin 2011, un apprenti de formation élémentaire a reçu son attestation.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 631.

Examens intermédiaires

15 apprentis de 1ère année (14 francophones et 1 alémanique) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 15 apprentis ont été promus en 2^e année.

11 apprentis de 2^e année (10 francophones et 1 alémanique) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 2 ont échoué. Une séance, avec eux, leurs formateurs et leurs parents, ont eu lieu pour discuter de leur situation. En 2^e année, il n'y a pas d'examen scolaire dans les branches générales et les connaissances professionnelles.

Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2011, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques.

3 nouveaux contrats de formation élémentaire ont été signés.

Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} janvier 2011

1 ^{re} année:	16	(14 F et 2 A)
2 ^e année:	10	(9 F et 1 A)
3 ^e année:	19	(15 F et 4 A)
Formation élémentaire:	1	(1 F)
Total:	46	(39 F et 7 A)

Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débarquement, de sylviculture et de secourisme ainsi que le cours de génie.

Formation continue

> Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

- > Journée de formation continue sur le thème «Risikoverhalten Forst»
A Rüti b. Riggisberg, le 11.11.2010, avec 5 participants.

- > Atelier d'échange d'expérience entre enseignants des connaissances professionnelles aux écoles professionnelles
A Grangeneuve, le 12.11.2010, avec 6 participants.
- > Cours de formation continue «IPFE, risques et compétences»
Au Mont-sur-Lausanne, les 24.11, 1 et 8.12.2010, avec 68 participants.
- > Cours «Sensibilisation au maniement de la tronçonneuse»
A Grangeneuve, le 25.11.2010, avec 5 participants.
- > Cours de formation Module 1 «Préparation et commercialisation du bois-énergie: de la forêt au radiateur»
A Lausanne, le 8.03.2011, avec 6 participants.
- > Cours M2 «Optimisation de l'exploitation»
A Châtel-St-Denis, le 24.03.2011, avec 6 participants.
- > Cours Seilkraneinsatzleiter Modul E24
A Maienfeld, du 2. au 6.05.2011, avec 1 participant.
- > Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier
A Grangeneuve, les 4 et 5.05.2011, avec 20 participants.
- > Cours Module H2 «Cours pour formateurs»
A Lyss, du 23 au 27.05.2011, avec 2 participants.
- > Cours Wartung von Forstmaschinen Modul E10
A Hohenrain, du 6. au 15.06.2011, avec 1 participant.
- > Grundlagen für Praktiker
A Riedholz, du 27.06 au 1.07.2011, avec 1 participant.
- > Cours «Hirsch heute»
A Lyss, le 18.08.2011, avec 2 participants.
- > Séminaire «Que faire des néophytes envahissantes forestières?»
A Aubonne, le 23.08.2011, avec 5 participants.
- > Journée d'échanges
Des journées d'échanges d'expériences entre le personnel forestier et les gardes-faune ont eu lieu dans les arrondissements.

Autres formations

Brevet fédéral

- 1 personne a terminé sa formation de conducteur d'engin forestier.
- 1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

2011

1 personne a terminé sa formation de garde forestier.

Stagiaires

1 personne fait son stage préliminaire dans une entreprise formatrice pour pouvoir entrer à l'HES.

1 étudiant de l'Ecole de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'Ecole d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

2 étudiants de l'EPFZ ont effectué un stage dans un arrondissement.

4 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage.

2.11 Relations publiques

Le Service a été très sollicité pour réaliser des journées d'information sur les thèmes de la forêt, des dangers naturels, de la nature, de la faune, de la chasse et de la pêche. Les manifestations organisées dans le cadre de l'année internationale de la forêt, en particulier, ont nécessité une forte présence des collaborateurs du Service.

Ce sont 2595 heures qui ont été effectuées dans le cadre des relations publiques pour un montant d'environ 750 000 francs.

2.12 Cartographie des stations forestières

En 2011, cinq lots représentant une surface totale de 2605 ha de forêt répartis sur trois arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2011, 39 973 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 94 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

2.13 Plans de gestion

Les plans de gestion suivants ont été approuvés en 2011:

Arrondissement 1: plan de gestion de la Petite Sarine; plan de gestion du Lac de Pérolles; plan de gestion des forêts et boisés naturels de la Ville de Fribourg.

2^e arrondissement: aucun.

3^e arrondissement: aucun.

4^e arrondissement: aucun.

5^e arrondissement: plan de gestion du Forstbetrieb Region Murtensee.

6^e arrondissement: plan de gestion de la Corporation du triage forestier Glâne-Sud; plan de gestion de la Corporation forestière La Neirigue.

2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56.5 %)	18 500 ha (43.5 %)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.15 Crédits d'investissements

Au total, 36 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour deux crédits d'un montant total de 332 000 francs ont été conclus. Douze contrats ont été clôturés. Durant la période, 46 remboursements d'un montant total de 1 705 000 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, deux versements d'un montant total de 332 000 francs ont été effectués. Le niveau d'endettement vis-à-vis de la Confédération a été baissé à 3 659 000 francs à fin 2011 par un remboursement de 612 000 francs (chiffres arrondis).

2.16 Evénements particuliers

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011 «Année Internationale de la forêt». Un plan d'actions cantonal, complémentaire à celui organisé au niveau national, a été réalisé tout au long de l'année. Il y a lieu de relever notamment les trois actions suivantes.

> Journée des milieux politiques: le 8 septembre 2011, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les élus fédéraux et les préfets ont participé à une journée thématique en forêt lors de laquelle les travaux indispensables au maintien des fonctions de la forêt ont été commentés.

> «Sylva-spots»: de courts messages filmés appelés «Sylva-spots» ont accompagné les courriels envoyés par le Service durant l'année. A travers ces «Sylva-spots» des professionnels de la

2011

forêt, des élus politiques et des visiteurs de la forêt ont exprimé un point de vue concernant le domaine de la forêt.

› Mise en évidence de la ressource bois: en collaboration avec l'Association fribourgeoise d'économie forestière et Lignum-Fribourg, une trentaine de bancs hexagonaux, composés de rondins pour un volume de 3 m³ symbolisant le bois produit par la forêt fribourgeoise en trois minutes, ont été réalisés. Ces mobiliers publics ont été placés par les unités de gestion forestières publiques à des endroits fréquentés.

3. Chasse, faune, pêche

3.1 Législation

Le 5 juillet 2011, le Conseil d'Etat a approuvé l'ordonnance concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2011 et, le 30 novembre 2011, l'ordonnance prolongeant la chasse du sanglier en plaine.

3.2 Formation

Cinq gardes-faune ayant suivi la formation de base de quatre fois une semaine ont passé avec succès l'examen en 2011.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'association suisse des gardes-pêche, a eu lieu à Zermatt; dix personnes y ont pris part.

3.3 Rapports de dénonciation

En 2011, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

20	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
52	rapports en matière de la loi sur les routes;
20	rapports en matière de pêche;
40	rapports en matière de protection des eaux.

3.4 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 19 septembre au 1^{er} octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 19 septembre au 15 octobre; le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi. Dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 22 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. De plus, la chasse

du sanglier a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2012 en plaine, à l'exception des réserves et réserves partielles. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 19 septembre au 8 octobre. 25 cerfs devaient être tirés selon le plan de tir du cerf. Avec le tir de 25 animaux (17 dans les trois premiers jours), ce but est atteint. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 3 au 8 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral Hochmatt-Motélon et ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois du 15 octobre au 14 décembre.

Pour la chasse d'automne 2011, le nombre de chasseurs était de 758. Durant cette chasse, 1474 chevreuils (dont 454 jeunes), 323 chamois (dont 61 jeunes), 25 cerfs (dont 7 jeunes) et 5 bouquetins ont été abattus.

3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2011

336	permis A (chasse en montagne)
697	permis B (chasse générale en plaine)
91	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
133	permis pour la chasse du cerf
547	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
33	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
5	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
3	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
14	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 758.

2011

3.6 Statistique du gibier abattu l'automne 2010 et l'hiver 2010/2011

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant:

Chamois	321	Blaireaux	13
Chevreaux	1483	Fouines	18
Bouquetins	3	Martres	8
Cerfs	25	Chats harets	14
Lièvres	0	Bécasses	82
Sangliers	103	Colombidés	124
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	530
Renards	1441	Oiseaux d'eau	570

3.7 Animaux périss

Du mois d'avril 2010 au mois de mars 2011 ont été trouvés morts:

34	chamois (50 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
586	chevreaux (70 % tués par le trafic routier)
4	bouquetins
5	cerfs
31	lièvres bruns (74 % tués par le trafic routier)
25	sangliers (72 % tués par le trafic routier)
852	renards (67 % tués par le trafic routier)
270	blaireaux (92 % tués par le trafic routier)

3.8 Statistique des permis de pêche

En 2011, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

1365	permis annuels
209	permis de 6 mois
112	permis de 7 jours

2059	permis d'un jour
------	------------------

> rivières seulement (permis B):

229	permis annuels
28	permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

442	permis annuels
191	permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

887	permis annuels
215	permis de 6 mois
26	permis de 7 jours
379	permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

118	permis annuels
39	permis de 6 mois
1291	permis d'un jour

> 19 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 70 sont affermés.

3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2011, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

5 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 155 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 125 permis de pêche de loisir (permis D), 109 permis additionnels «hôte», 34 permis journaliers C et 57 permis journaliers D.

—
2011

3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2011, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 362 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 435 permis de pêche de loisir (permis D) et 256 permis additionnels «hôte».

3.12 Événements particuliers

Collaboration structurée

Une convention de collaboration a été signée entre la Fédération des chasseurs fribourgeois et le Service. Cette convention définit les douze tâches où une collaboration intensifiée est envisageable. Durant l'année en cours, les chasseurs intéressés ont été désignés et les listes établies. Le travail peut commencer.

Evolution des dégâts causés par les sangliers

Durant l'année, les dégâts aux cultures agricoles ont à nouveau progressé. Ce phénomène concerne avant tout les rives sud du lac de Neuchâtel, mais il s'est étendu à l'ensemble du canton. Pour diminuer ces problèmes et, en collaboration avec le canton de Vaud, le Service a augmenté la pression de la chasse. En plus, suite à la prise en considération d'une motion par le Grand Conseil, la prise en charge des mesures de protection par le Fonds de la faune est renforcée.

œuvre, en vue notamment d'assurer la coordination entre les préfetures.

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence des préfets a tenu douze séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

Elle a, entre autres, traité bilatéralement différentes affaires communes avec le Ministère public (le procureur général et, une fois au moins, les autres procureurs), le directeur de la sécurité et de la justice, celui des institutions, le nouveau commandant de la Police cantonale, le nouveau directeur de l'ECAB et l'inspecteur cantonal du feu, le Service du personnel (Perséval), le Service des communes (établissement des plans de fusion), le Service de l'enfance et de la jeunesse, relativement à l'état des lieux qu'il fait en rapport avec la nouvelle loi sur la jeunesse et son application dans les communes.

La Conférence a piloté InnoregFR, si importante pour l'indispensable développement endogène. Dans ce cadre et avec les secrétaires régionaux, elle a rencontré le nouveau patron de la Promotion économique.

Individuellement, chaque préfet a collaboré à plusieurs comités, commissions, groupes de travail, groupes de pilotage. Il a en outre eu mission de synthétiser l'avis de ses collègues pour répondre à l'une des quelque 30 consultations annuelles.

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

2.2.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Les élèves des 39 communes de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français qui fréquentent les écoles du cycle d'orientation de Pérolles, du Gibloux, de Marly et de Sarine-Ouest ainsi que les élèves de l'Association scolarisés dans une des trois écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg bénéficient dès la rentrée scolaire d'une nouvelle carte d'étudiant qui leur sert également d'abonnement pour les transports publics. Fruit d'une collaboration entre l'Association et les Transports publics fribourgeois, le lancement de cette carte a pour but d'encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge et de faciliter les modalités de déplacement. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de mars 2009, l'assemblée des délégués a adopté le 30 novembre un règlement d'organisation qui fixe les compétences du comité de direction, du bureau, du président, de l'administrateur et des directeurs d'école. Elle a également adopté une nouvelle convention trisannuelle avec la Ville de Fribourg. Cette convention doit notamment permettre aux deux partenaires d'aboutir à une planification conjointe et coordonnée des infrastructures, pouvant conduire à terme à

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfetures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La Conférence, qui a siégé une fois par mois, s'est prononcée principalement sur les principaux projets, en particulier législatifs qui concernent leur domaine d'activité et leur mise en

2011

une gestion concertée de l'ensemble des cycles d'orientation de l'Association et de la Ville.

Coriolis Infrastructures. En automne, le mandat de prestations pour la période 2012 à 2014 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie et les deux communes sièges (Fribourg et Villars-sur-Glâne) a été renégocié. Ce mandat fixe les montants des subventions annuelles à la Fondation, les exigences quant à la qualité et la quantité des prestations offertes dans le cadre des saisons de la Fondation, à la mise en place des structures administratives et à l'organisation d'Equilibre et de Nuithonie, ainsi que les rapports avec les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne, qui restent propriétaires des immeubles. Le point d'orgue de l'année 2011 est sans nul doute l'inauguration d'Equilibre le 19 décembre, en présence de nombreuses personnalités du monde politique, culturel et économique. Au total, quatre représentations du ballet Cendrillon ont été offertes à la population de la région et du canton. Quatre représentations du spectacle «Les bijoux de la Castafiore» ont par ailleurs régalié petits et grands.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. Le préfet de la Sarine a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi sur les établissements publics et la danse (LED) dont le projet de modification a été mis en consultation en fin d'année. La Préfecture organise par ailleurs régulièrement des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation des manifestations d'importance. Le préfet a en outre délivré une série d'autorisations spéciales (patentes K, cortèges) et rendu plusieurs décisions permettant la tenue d'événements majeurs qui ont marqué l'année 2011: Giron des jeunes; Fribourg Plage; désalpe des quinquas; ordination du nouvel Evêque; cortège en l'honneur de l'élection du nouveau Conseiller fédéral. Enfin, la surveillance des établissements publics, en particulier la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police des constructions, a comme d'habitude passablement occupé la Préfecture.

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la Préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. La procédure de mandats d'études parallèles (MEP) a permis au bureau lauréat, en collaboration avec les communes membres et différentes instances administratives de l'Agglomération, d'élaborer un Projet d'Agglomération de deuxième génération (PA2) valant planification de l'aménagement régional. Le PA2 a été mis en consultation publique durant le 4^e trimestre et a été transmis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour évaluation en fin d'année.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a tenu trois séances en 2011 et a procédé aux première et deuxième lectures du projet de statuts de l'Association régionale de la Sarine qui a par ailleurs été soumis au Service des communes pour qu'il formule ses observations. Les principaux points qui ont fait l'objet d'une discussion en deuxième lecture concernent la composition des organes, l'alimentation du fonds d'investissement et la clé de répartition entre les communes. La troisième et dernière lecture du projet est prévue le 1^{er} février 2012.

Surveillance de communes. La surveillance régulière des communes en 2012 a conduit à l'ouverture, postérieurement aux élections communales, de deux enquêtes administratives concernant respectivement les communes de Belfaux et de Corpataux-Magnedens. Les conseillers juridiques du préfet ont été désignés comme enquêteurs dans ces affaires. Les rapports d'enquête sont annoncés pour le premier semestre de l'année 2012. Par ailleurs, dans le cadre général des élections qui ont eu lieu en 2011, la Préfecture a régulièrement informé les communes sur les devoirs et obligations existants, exerçant ainsi son devoir de surveillance de manière prospective.

Fusion des communes. En date des 19 janvier et 5 octobre 2011, le préfet a transmis aux conseils communaux des informations et ses premières réflexions sur le futur plan de fusion pour le district de la Sarine. En octobre, un questionnaire détaillé a été envoyé aux 36 communes du district avec prière d'y répondre avant le 30 novembre 2011. Les réponses à ce questionnaire permettront au préfet et à son état-major d'approfondir leurs réflexions en vue de la finalisation du projet de plan de fusions pour la fin du 1^{er} semestre 2012. De plus, les six communes membres de l'Association des communes du Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Hauterive, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-Ogoz) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité quant à une éventuelle fusion. L'étude se déroulera en 2012 et le rapport est annoncé pour le début de l'année 2013.

2.2.4 Domaines de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. La Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (CODEMS) a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2012–2015 et préavisé les

2011

années 2016–2017. Elle a également promu la reconnaissance du site Internet www.senior-sarine.ch et a participé à la création d'une unité pilote d'accueil temporaire et d'orientation à l'EMS de La Providence (ouverture prévue au printemps 2012). Elle a poursuivi ses travaux au sein du groupe de travail sur les frais financiers et les frais d'investissements et suivi avec attention les différents chantiers d'agrandissement et de rénovation des EMS du district.

ACSMS. Sous l'égide de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS), le Home médicalisé de la Sarine a inauguré, en mai 2011, le premier foyer de jour de l'agglomération fribourgeoise. Cette nouvelle structure, qui s'inscrit dans la stratégie cantonale visant à encourager le maintien à domicile des personnes âgées, permet d'accueillir huit hôtes en âge AVS. Une enquête de satisfaction menée au sein du home médicalisé de la Sarine (HMS) a démontré que des mesures d'organisation et de communication interne s'imposaient pour améliorer le climat de travail au sein du HMS. Ces mesures seront mises en œuvre par la direction du home dans le courant du 1^{er} semestre 2012. L'Association a par ailleurs fêté les 20 ans du Service d'Ambulance de la Sarine par la création du film MESAventure qui démontre la responsabilité et les compétences du personnel ambulancier du district de la Sarine. Le bénéfice du film, qui a connu un très grand succès, servira à la promotion des premiers gestes de survie dans les écoles. Hôte d'honneur de la Foire de Fribourg, le SAS y a dévoilé sa future collaboration avec la Police cantonale en matière de réanimation cardio-pulmonaire.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de La Pila. La Préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium.

Projet Poya. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy. Ce secteur pose en effet des défis particuliers, en raison des différentes étapes du chantier de la Poya, du chantier de la nouvelle halte CFF et de la hausse de la fréquentation découlant de la mise en exploitation des nouvelles installations sportives.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1 Domaines de la DICS

Patrimoine. A l'occasion des «Journées européennes du patrimoine», la Préfecture a de nouveau organisé une visite guidée, qui a connu un franc succès. Cette année, le thème était «Un monde sous nos pieds», et l'hôpital souterrain de Tafers était

l'objet de la visite. De nombreux visiteurs en ont profité et ont admiré le gigantesque hôpital souterrain.

La «Regio Sense». Elle assure le secrétariat et la comptabilité de l'association des cycles d'orientation de la Singine. En tant que membre du comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2 Domaines de la DSJ

La collaboration entre la Préfecture et les corps de sapeurs-pompiers locaux, le poste de renfort de Düdingen et l'ECAB a été intensive et d'excellente qualité, tout au long de l'année. Pour la première fois, le rapport des commandants des corps de sapeurs-pompiers de la Singine ne s'est pas déroulé dans le district de la Singine, mais à Jaun. A cette occasion, différents aspects et problèmes concernant les sapeurs-pompiers ont été discutés avec l'ECAB.

Police et sécurité publique. En 2011 également, la police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes et les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

Le préfet de la Singine a participé, en tant que représentant de la Conférence des préfets, au Conseil de prévention et de sécurité.

Sur invitation de la Préfecture, toutes les communes singinoises ont participé à deux séances de travail en collaboration avec la Police de proximité. Ce type de collaboration a été apprécié par tous les participants. De telles séances sont donc régulièrement organisées.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Elections. Grâce au soutien, à la motivation et à la surveillance de la Préfecture, les élections générales se sont bien déroulées.

Durant l'année sous revue, le préfet a poursuivi les visites officielles des communes. Il a pu constater que les communes de la Singine sont, dans l'ensemble, bien gérées et bien administrées. En revanche, plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux ont été enregistrés. Le problème lié à la désignation du siège de l'autorité tutélaire de la Haute-Singine entre les communes de Giffers et de Rechthalten a pu être résolu.

Le préfet a assuré sa fonction de conseil et d'information des communes en organisant plusieurs séances d'information (en collaboration avec les services cantonaux) et en coordonnant les prises de position dans les procédures de consultation.

2011

Bien que la législature vienne de commencer, plusieurs démissions de membres de conseils communaux ont été enregistrées durant cette année, et même immédiatement après les élections communales. En collaboration avec l'Association des employés communaux des communes de la Singine (et du Lac), plusieurs cours ont été assurés dans l'optique d'une offre de formation.

Chasse. Dans l'ensemble, la saison de chasse 2011 s'est déroulée sans heurts, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

Chiens. A propos de l'enregistrement des chiens, les retards en termes de saisie ont pu être progressivement comblés.

Fusions de communes. D'autres séances de travail en vue de l'éventuelle fusion des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz et Brünisried ont été organisées. La volonté des communes de réaliser une telle fusion est perceptible.

2.3.4 Domaines de la DEE

Regio Sense. Egalement président de cette Association de communes, le préfet a été actif dans les domaines suivants:

Il a participé aux travaux de la commission tripartite des ORP (districts de la Singine et du Lac). A la fin de l'année, le taux de chômage en Singine était de 1,7 %.

Les communes singinoises ont versé une contribution de 1,85 million de francs aux Remontées mécaniques fribourgeoises pour le nouveau télésiège à quatre places au Kaiseregg, qui a pu être inauguré début décembre.

La «Regio Sense» a reçu le label «Cité de l'énergie» en septembre, ce qui couronne un travail intensif de plusieurs années.

Une nouvelle étape a été franchie dans la réalisation de l'installation de biogaz à Düringen: le premier coup de pioche a été donné. Deux petites centrales hydrauliques sont en phase de planification et en consultation auprès des directions concernées. La centrale éolienne du Schwyberg a déposé sa demande de permis de construire.

La «Regio Sense» continue de participer aux travaux préparatoires de la nouvelle «Région capitale suisse» en tant qu'observateur.

2.3.5 Domaines de la DSAS

Santé. Le préfet continue à s'engager dans le système de santé à titre officiel et en tant que membre de l'association de communes «Réseau-santé Singine» (anciennement l'association des

communes pour le home «Maggenberg» et le Service des soins à domicile).

Homes. Les homes singinois ont pris connaissance de la répartition des lits pour la période 2011–2015, conformément au mandat. La demande du permis de construire pour le nouveau home de Bösinggen a été déposée. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'étude relative à l'avenir des soins à domicile (démence, affectation du château, nombre de lits, etc.) est en cours.

Soins à domicile. La Commission en charge des indemnités forfaitaires a poursuivi son travail afin de faire une nouvelle évaluation de l'ensemble des cas dans le cadre des directives élaborées par la Conférence des préfets.

Asile. A propos de l'hébergement des demandeurs d'asile, le préfet a visité les locaux de la protection civile à Wünnewil avec la Direction.

2.3.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La collaboration entre le Service de l'informatique et des télécommunications (SiTel) et le Centre de calcul des communes fribourgeoises alémaniques, auquel de nombreuses communes sont désormais rattachées, fonctionne à satisfaction.

2.3.7 Domaines de la DAEC

Agglomération. Pour l'instant, la commune de Düringen a décidé de rester dans l'Agglomération de Fribourg et poursuit activement sa collaboration. S'agissant de la route de contournement de Düringen, le préfet est membre de la Commission des partenaires.

Dans son mandat, le préfet est vice-président signataire de la Commission des dangers naturels.

Aménagement du territoire. La «Regio-Sense» est dans la phase finale de la révision de sa planification régionale, qui date de 1991.

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Des pourparlers sont actuellement en cours avec la commune de Riaz et l'Etat de Fribourg pour faire avancer le dossier d'un éventuel 3^e cycle d'orientation. L'extension de la zone d'intérêt général implique des problèmes à régler en raison de la proximité de l'autoroute A12. D'autre part, différents mandats d'ingénieurs ont

—
2011

été attribués dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du cycle d'orientation de Bulle. La Commission des travaux veille également à l'attribution des différents lots aux entreprises adjudicatrices.

Collège du Sud. En collaboration avec les services concernés de l'Etat, le Collège du Sud travaille sur l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens.

Fondation du Château de Gruyères. Malgré la crise internationale et grâce aux synergies découlant du Musée du chocolat Cailler à Broc, le site historique rencontre un grand succès auprès des visiteurs.

Classes d'enseignement spécialisé. La Fondation pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère (CENSG) a fêté avec succès son 50^e anniversaire, en particulier lors d'une soirée avec l'ensemble du personnel ainsi qu'à l'occasion d'une conférence donnée par le philosophe Alexandre Jollien. Des discussions sont actuellement en cours pour déplacer les classes terminales sises actuellement à La Tour-de-Trême.

Centre Sportif Régional. L'Association Régionale la Gruyère entreprend les démarches concernant l'attribution d'un mandat en vue de l'analyse juridique et financière de son projet de Centre Sportif Régional.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La Préfecture collabore étroitement avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale afin d'exercer une surveillance appropriée sur les établissements publics ainsi que sur les événements festifs dans la région. Des actions de prévention ont été menées à plusieurs reprises, en particulier à l'occasion de la fête des jeunesses organisée sur le territoire de la commune de Gruyères.

Police du feu. Le préfet ou son lieutenant de préfet ont visité différents cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Durant l'année écoulée, les corps de sapeurs-pompiers de Bas-Intyamon / Grandvillard, Jaun, Sâles-Vaulruz ont été inspectés.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. La nouvelle commune de Corbières (fusion de Corbières et Villarvolard) a vu le jour en début d'année 2011. Des discussions sont à nouveau en cours en vue d'une éventuelle fusion des communes de Charmey et de Cerniat. En outre, le préfet a adressé à l'ensemble des communes du district un questionnaire relatif à la problématique des fusions. Une information complémentaire a été donnée à l'occasion de l'assemblée d'automne de l'Association Régionale la Gruyère.

Groupe de coordination Loup. La louve présente sur le territoire fribourgeois a particulièrement sévi en Singine ainsi que sur les communes de Charmey et de Jaun. Plusieurs dizaines de moutons ont été tués dans des troupeaux non protégés. Les mesures de prévention mises en œuvre démontrent que les attaques diminuent fortement, voire disparaissent lorsque le troupeau est bien protégé.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. Les investissements prévus sur les sites de Moléson, Jaun et Charmey ont été réalisés.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). L'incubateur d'entreprise développé à Vaulruz dans le cadre de la NPR connaît un succès grandissant et permet d'accueillir régulièrement de nouveaux projets.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. La CO-DEMS a préavisé favorablement un projet de foyer de jour développé par le home de la Vallée de la Jogne. Des discussions sont également en cours à ce titre avec les foyers de la Ville de Bulle. Les soins infirmiers dispensés à domicile sont également en constante augmentation dans la région.

2.4.6 Domaines de la DFIN

Pas d'information particulière.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Les travaux de cartographie se poursuivent actuellement en zone de plaine et sont régulièrement soumis à la CCDN.

Trafic urbain. Différents travaux ont été réalisés en ville de Bulle dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOBUL.

2.5 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1 Domaines de la DICS

Ecoles. Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé le comité et la direction du cycle d'orientation du district. Il a représenté les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Le préfet a aussi conseillé les communes de la région Nord de l'association dans le cadre des négociations du comité de l'association

2011

avec la ville de Fribourg pour le renouvellement de la convention scolaire. Enfin, il a conseillé les communes du cercle scolaire primaire de Morat en vue du renouvellement de leur convention.

Orientation professionnelle. La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet du Lac, a supervisé l'orientation professionnelle dans les cycle d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'information professionnelle du district du Lac à Morat.

Culture. Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans son district de même que des organisations en faveur du maintien ou de la restauration de biens culturels. Une mention particulière revient au «Festival classique de Morat», qui a de nouveau connu un franc succès. En Chine, une chaîne de télévision a présenté l'un des concerts du festival, où jouait une pianiste chinoise, comme un événement culturel majeur.

2.5.2 Domaines de la DSJ

Police. La Préfecture a participé et apporté son soutien à la mise en place du concept de la police de proximité. Des échanges d'information ont régulièrement eu lieu avec le commandement de la région Nord à ce sujet.

Affaires pénales. A signaler une nouvelle fois une légère augmentation des ordonnances pénales par rapport à l'année précédente. Le nombre d'oppositions aux ordonnances pénales est resté stable. A noter aussi une forte diminution des plaintes déposées nécessitant une procédure de conciliation. Plus de la moitié des procédures de conciliation engagées l'ont été avec succès, ce qui représente une nette hausse par rapport à l'année précédente.

Etablissements publics et manifestations. Comme l'année précédente, les réclamations en lien avec les émissions dues au bruit générées par les établissements publics et les manifestations de même que les instructions données dans le cadre des procédures d'octroi d'autorisation d'activités ont représenté une charge de travail importante. Par contre, aucun nouveau problème n'est à signaler au sujet des locaux utilisés par les sociétés et des lieux officiels dans les établissements publics, bien que cette distinction constitue encore une zone grise.

Stand de tir. La Commission pour les stands de tir, présidée par le préfet, a participé à de nombreuses activités de conseil avec le Service de l'environnement et a préparé plusieurs décisions de la Direction. Elle a par ailleurs donné son préavis sur un projet de la Direction relatif aux directives concernant l'assainissement des sols pollués.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs inspections, cours et exercices régionaux. Ils ont en outre intensifié les conseils aux communes et aux pompiers concernant les conventions de coopération ou de fusion, notamment en vue d'adapter les règlements en la matière.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Elections et votations. La Préfecture a organisé des séances d'information pour les membres des bureaux électoraux à l'occasion des élections communales, cantonales et fédérales. Elle a surveillé la préparation et l'exécution des élections et a assuré leur déroulement sans incident dans le district. A la suite des élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux, le préfet a assermenté les élus. Pour la première fois, il a aussi assermenté les conseillers généraux.

Communes. A l'occasion d'une rencontre avec les syndicats, le préfet a présenté des propositions visant à adapter la répartition des coûts dans les associations et les ententes intercommunales, avec le soutien du Service des communes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale, il est nécessaire d'adapter la clé de répartition dans les organisations qui se fondaient jusqu'à présent sur l'indice de capacité financière, qui n'existera plus.

Fusions de communes. Le processus d'élaboration du plan de fusions prévu dans la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes a commencé par une séance d'information destinée aux conseils communaux et la remise d'un questionnaire à l'ensemble des communes.

Association des communes du district du Lac. Cette association a pris position sur plusieurs objets importants.

Formation des conseillers communaux. Le préfet a collaboré à la formation des conseillers communaux dans un cours organisé par l'Association cantonale des communes, qui s'adressait spécialement aux conseillers communaux élus.

2.5.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). Plusieurs nouveaux projets de politique régionale, approuvés par les instances cantonales compétentes, ont pu être présentés pour le district du Lac, avec la participation active de l'Association régionale du Lac, présidée par le préfet. A signaler notamment l'incubateur d'entreprises Nord et le projet de politique foncière active à Chiètres. Le préfet, en tant que membre du bureau de l'Association fribourgeoise des régions en vue de la mise en place de la nouvelle politique régionale (Innoreg FR), a aussi pu s'investir pour plusieurs projets dans l'ensemble du canton.

—
2011

Région capitale suisse. L'Association régionale du Lac, comme la ville de Morat en leur qualité de membres fondateurs, ont contribué avec les autorités cantonales à profiler cette région. L'élection du préfet du Lac au comité de l'association Région capitale suisse a permis d'y renforcer la participation du canton et du district.

Promotion économique. La promotion économique régionale est coordonnée par l'Association régionale du Lac. Cette association dispose d'un conseiller économique en charge de l'élaboration de projets de développement économique et de leur réalisation. Dans sa fonction de représentant des régions en matière de promotion économique, le préfet du Lac a donné une conférence sur l'avenir et le rôle des régions dans la promotion économique cantonale à l'occasion d'une séance de la Commission cantonale des mesures d'aide en matière de promotion économique.

Tourisme. L'association régionale a activement participé au marketing coordonné du tourisme fribourgeois et a conduit avec succès plusieurs actions de promotion. A signaler en particulier la collaboration intercantonale avec la région touristique du Pays des Trois-Lacs. Le préfet a représenté les régions fribourgeoises au sein du comité de cette association. Au niveau cantonal, le préfet est aussi membre du comité stratégique et du bureau de l'Association touristique fribourgeoise.

Marché du travail. Avec le préfet de la Singine, le préfet du Lac est membre du conseil de la fondation «de Start» pour l'encouragement et la réinsertion des jeunes chômeurs. Par ailleurs, il a participé à la création d'IRIS-FR, une association visant à encourager l'intégration sociale et professionnelle des personnes sans emploi, dont il est membre du comité et vice-président.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. Le rejet, par le Tribunal cantonal, du recours contre l'attribution du mandat de planification pour la construction et la transformation de l'HFR Meyriez-Morat a permis de conclure le contrat de planification et d'entamer les travaux de détail. Le calendrier ambitieux des travaux de planification a pu être respecté, et les documents du projet ont été soumis au comité du Réseau de santé du Lac début novembre. Le coût global s'élève à 55,5 millions de francs, dont 53,5 millions pour la construction et la transformation du bâtiment principal et deux millions pour la mise en place d'un pavillon provisoire afin de maintenir l'activité de la permanence médicale pendant les travaux. Ces coûts seront pris en charge par les communes à hauteur de 25 millions de francs (45 %). Le 15 décembre 2011, les délégués du Réseau de santé du Lac ont approuvé le crédit demandé à l'unanimité.

Réseau de santé du Lac. Le Réseau de santé du Lac s'est attaqué à l'examen de son offre de prestations et de son organisation.

Une société de conseil externe a été chargée de réaliser une étude correspondante.

Financement et coûts d'investissement des homes. Le préfet a participé au groupe de travail cantonal pour la réglementation du financement et des coûts d'investissement des homes.

Soins à domicile. La Préfecture a assuré la présidence et le secrétariat de la Commission pour les soins à domicile, dont la tâche principale consiste dans l'octroi des indemnités forfaitaires. Parallèlement à l'étude du Réseau de santé du Lac, les quatre services de soins à domicile du district du Lac ont examiné les différentes possibilités de collaboration, sous la coordination du préfet.

2.5.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

2.5.7 Domaines de la DAEC

Plan directeur cantonal. En vue de la réalisation de la zone d'activités stratégique du district du Lac, un entretien de coordination s'est déroulé entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement et ceux du district et des communes. Celui-ci a permis d'examiner l'état d'avancement des travaux d'aménagement et de définir les démarches à effectuer. Dans ce cadre, à noter aussi la clarification des questions ouvertes concernant le tracé de l'H10.

Plan directeur régional. Les travaux concernant la révision du Plan directeur régional ont été provisoirement suspendus. Une discussion avec la Direction devra permettre de déterminer si les travaux peuvent être poursuivis avec des moyens raisonnables, de sorte qu'un document susceptible d'être approuvé puisse être présenté. En raison de l'absence du planificateur chargé du mandat par la région, cet entretien de coordination n'a pas encore pu avoir lieu.

Constructions. A noter une nouvelle légère diminution des demandes de permis de construire. A constater en revanche une orientation à la hausse de la complexité des procédures dirigées par la Préfecture et de la propension aux recours de la part des personnes concernées par des constructions avoisinantes. Par ailleurs, les citoyens ont de plus en plus tendance à demander à l'autorité de la police des constructions d'intervenir dans des cas qui relèvent de la compétence du juge civil.

—
2011

2.6 Préfecture de la Glâne

Préfet: Willy Schorderet

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Avec l'achèvement des travaux d'agrandissement et des transformations du restaurant, la rénovation de la cuisine et la réfection de l'enveloppe du bâtiment B et de la toiture, les élèves bénéficient d'un lieu d'accueil agréable et répondant aux besoins. Le décompte final sera présenté aux communes ce printemps.

Le comité du cycle d'orientation a entrepris les études pour la réfection du bâtiment des classes (bâtiment A). Le bureau d'architecte a été désigné. Il y aura lieu de coordonner et trouver des compromis afin de respecter les contraintes parfois antinomiques entre la protection du bâtiment, la qualité thermique ou la sécurité incendie.

L'étude devra aussi répondre aux besoins à court terme. Une solution pourrait être le déplacement de l'administration et les locaux non spécifiques à l'école dans un nouveau bâtiment; ce qui permettrait de créer quelques nouvelles classes dans le bâtiment actuel.

En parallèle, les délégués des communes devront analyser s'il y a lieu de réaliser, à moyen terme, un deuxième cycle d'orientation. A cet effet, des contacts ont été pris avec les communes du district de la Veveyse et la commune d'Oron.

Bicubic. Ce bâtiment est prisé et de nombreuses manifestations internes et externes sont organisées. Il répond aux besoins et attentes.

Après quelques années d'exploitation, le comité d'école du cycle d'orientation a constitué une commission infrastructures afin de répertorier les faiblesses du bâtiment et de définir quels travaux devront impérativement être réalisés et quelles corrections doivent être apportées. Ceci permettra de mieux faciliter la vie à l'intérieur du bâtiment en vue de le maintenir en bon état.

Vitromusée. En cette fin d'année, le Vitromusée consacre une exposition temporaire exceptionnelle sur les vitraux de Gian Casty. Le vernissage de cette septantième exposition a permis de marquer le 30^e anniversaire du Vitromusée Romont et les vingt ans d'activité de son conservateur, Monsieur Stéphane Trümpler.

Scène 9. La première séance de Scène 9 a répondu aux attentes et est une offre complémentaire bienvenue à Romont. La Loterie Romande, le canton et quelques communes ont spontanément

aidé financièrement cette mise en place et ont permis cette réussite.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Dans le domaine des établissements publics ou celui de l'ordre public, il est constaté que les changements de tenancier sont importants. Le préfet a profité de la tribune qui lui était offerte lors de l'assemblée des cafetiers pour rendre attentifs les cafetiers sur leurs obligations, spécialement vis-à-vis des jeunes.

La préfecture invite systématiquement les organisateurs et les responsables des services de sécurité à des séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés des mesures à prendre et de leurs obligations. Des exigences parfois importantes sont discutées, puis convenues avec les organisateurs. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (fête cantonale de chant, fête des musiques, fête de jeunesses).

A relever aussi la parfaite collaboration qui existe avec la Gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

Défense incendie. Durant 2011, la Préfecture a mis sur pied plusieurs séances afin de rendre attentives les communes aux modifications de la loi sur le feu et aux nouvelles exigences imposées aux corps locaux. Deux nouveaux regroupements de corps vont aboutir au début 2012. Il s'agit du groupement du «Gibloux» qui comptera une commune du district de la Sarine (Le Glèbe) et les communes de Massonnens et Villorsonnens. Le deuxième groupement «Glâne Nord» réunit les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Torny et Villaz-St-Pierre. Il y aura ainsi quatre groupements. De plus, les discussions entre les communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont se poursuivent.

Protection de la population. Une entente intercommunale réunit toutes les communes du district. Le chef a été désigné en la personne de Monsieur Dominique Butty.

2.6.3 Domaine de la DIAF

Fusion de communes. Suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur les fusions de communes, les préfets avec le Service des communes ont planifié les démarches à entreprendre et préparé un certain nombre de documents.

Le changement des conseillers communaux au printemps a demandé un engagement important du préfet pour réexpliquer les réflexions qui doivent être menées afin d'arriver à des décisions, dont tous les critères ont été analysés.

—
2011

Droits politiques. La Préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux. Lors du deuxième tour des élections cantonales, le préfet et la lieutenant de préfet ont personnellement inspecté des bureaux lors du dépouillement. Le déroulement et l'organisation des bureaux contrôlés étaient parfaits.

Annuaire des communes. Le préfet de la Glâne avec le lieutenant de préfet dans la Broye ont participé au groupe de travail pour la mise en place du nouveau programme informatique «ACom». Celui-ci est en fonction et répond aux attentes.

Projet de modification de la loi sur les chiens. Le préfet est intervenu à plusieurs reprises afin d'expliquer l'importance de la proximité et pourquoi les préfectures doivent pouvoir continuer à gérer les bases de données sur les chiens.

Assermentation. Après avoir organisé avec les communes les élections communales, la Préfecture a procédé le 16 avril à l'assermentation des nouveaux élus communaux et, pour la première fois, des conseillers généraux. La cérémonie a été l'occasion de rappeler les droits et obligations des élus, et aussi leur mission et leurs responsabilités. Ces propos, complétés par l'intervention en deuxième partie de Bernard Challandes, sur le thème de «l'esprit d'équipe», ont été appréciés par les quelques 400 personnes (élus et invitées) ayant participé à cette matinée.

Visite des communes. La Préfecture a commencé à visiter des communes. Ces visites se poursuivront en 2012 en intégrant les discussions sur les fusions.

2.6.4 Domaines de la DEE

Economie. La grande partie de l'économie de la Glâne est portée par la bonne santé des petites et moyennes entreprises. La proximité des patrons de ces entreprises avec leurs clients et la qualité des prestations fournies font le succès de ces PME/PMI.

A relever aussi les projets importants développés par quelques entreprises dont la Société CP Automation à Villaz-St-Pierre dont les travaux ont débuté au cours de l'année.

«L'Entreprise CP Automation s'inscrit particulièrement bien dans le cadre de cette offensive générale vers le développement économique durable du canton. Pour le Conseil d'Etat, CP Automation n'est en effet pas seulement une entreprise florissante. Elle est aussi un partenaire précieux puisque son domaine d'activités permet aux autres entreprises fribourgeoises d'assurer leur développement».

L'acquisition, par l'Entreprise Abadia, des terrains industriels de Romont pour réaliser «une cité de l'environnement», laisse

entrevoir de bonnes perspectives de développement dans les années à venir.

RER. L'introduction du RER «Bulle-Romont-Fribourg» a renforcé l'offre en direction de Fribourg et Berne. Par contre, selon des avis divergents de la population des autres communes, la liaison vers Genève se serait détériorée.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). A plus de 79 %, la population de la Glâne a accepté un crédit de plus de CHF 48 000 000 pour l'agrandissement et de la rénovation des trois établissements de Billens, Siviriez et Vuisternens-devant-Romont. Suite à cette votation, le comité de direction a décidé d'entreprendre sans délai la transformation du site de Vuisternens-devant-Romont, avec la création de deux unités de psychogériatrie. Actuellement, le comité prépare un projet de concours.

Urgence pré-hospitalière. Des contacts ont eu lieu à quelques reprises avec la Direction de la santé et des affaires sociales, afin d'examiner la question de savoir si le district de la Glâne, ainsi que celui de la Veveyse ne pourraient pas bénéficier d'un service d'urgence.

Médecins. Les médecins généralistes sont peu nombreux et la majorité a plus de 55 ans. La situation est préoccupante et s'est aggravée avec le décès du Dr. Nils Gueissaz en fin d'année. Le préfet tient aussi à remercier la Directrice de la santé et des affaires sociales d'avoir contribué à ce qu'un remplaçant puisse rapidement s'installer à Romont.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, continue de se développer d'année en année.

2.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La Préfecture a continué à s'engager dans l'amélioration des offres informatiques aux communes. Durant l'année 2011, quelques communes ont adhéré à l'Association et se sont raccordées à l'Etat selon la solution proposée par ComuNet.

2.6.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Suite à la nouvelle loi sur les constructions, la Préfecture, en collaboration avec l'Association des secrétaires et caissiers du district, a organisé, à l'attention des secrétaires communaux, une soirée d'information avec des exemples concrets. Cette soirée a été suivie par l'ensemble des communes et plusieurs conseillers communaux ont également participé.

2011

Aménagement régional. Les syndicats ont confirmé leur volonté de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation, à court terme, d'un plan d'aménagement régional.

2.7 Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonens

2.7.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Avec l'achèvement des travaux de transformation des anciens bâtiments du cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac et l'inauguration des nouvelles installations en juin 2011, les écoles du cycle d'orientation de la Broye ont retrouvé leur rythme de croisière. Le respect des budgets ainsi que la qualité des infrastructures réalisées constituent de belles sources de satisfaction, quand bien même de nouveaux défis se profilent, notamment en raison de l'évolution des effectifs.

Gymnase intercantonal de la Broye. Le conseil a veillé à garantir la bonne marche de l'établissement, tout en accompagnant les projets susceptibles de favoriser son développement.

Fondation Pro Vallon. Les travaux de rénovation des façades ont redonné une nouvelle jeunesse au bâtiment. Cela étant, le conseil a poursuivi ses efforts visant à favoriser la fréquentation du Musée romain de Vallon et à garantir, à long terme, une situation financière équilibrée.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. La commission a suivi attentivement la prise en charge des élèves du district de la Broye afin que les ressources allouées permettent de couvrir efficacement les besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité et ce malgré des situations toujours plus nombreuses et complexes.

Collaboration scolaire intercantonale. Fort du soutien de la Direction et du département en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud, le projet visant à favoriser la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire a connu un nouvel élan avec la constitution d'un groupe de pilotage chargé d'élaborer un modèle de collaboration entre communes des deux cantons pour le domaine de l'école obligatoire sur la base duquel les communes intéressées pourront développer leurs projets.

2.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La Préfecture a suivi attentivement la situation des établissements publics du district et veillé au bon déroulement des manifestations publiques, en

collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent. De nouvelles fusions de corps se sont ainsi concrétisées. Toutefois, la réorganisation n'est pas encore achevée et certaines communes se doivent de poursuivre leurs réflexions.

Migrants. Le projet intercantonal «Des ponts sur la Broye», issu de la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, est arrivé à son terme avec une magnifique fête de clôture en octobre 2011. Le bilan est positif avec la participation de cinq communes et de nombreux projets. Il est encore prévu certaines opérations dans le courant 2012 de façon à favoriser l'accompagnement et la pérennité de certains projets.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Votations. L'année 2011 aura été une année très chargée pour le personnel de la Préfecture avec la préparation et le déroulement des élections fédérales, cantonales et communales. Il est bon de relever que l'introduction du nouveau logiciel Votel, bien qu'elle ait nécessité une grande débauche d'énergie, a grandement facilité la tâche des communes et de la Préfecture.

Fusions de communes. Les projets en cours ont connu des fortunes diverses. Ainsi, le projet de fusion des communes de Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens a été abandonné alors qu'il a été décidé qu'il valait mieux revoir à la baisse le projet de fusion des communes de Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon. Il s'agit toutefois de se réjouir de l'aboutissement de la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font au 1^{er} janvier 2012. Pour le reste, les travaux de mise en œuvre de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ont démarré par une soirée de lancement ainsi que l'envoi aux communes d'un questionnaire destiné à analyser leur situation et élaborer le plan de fusions.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Le projet poursuit son expansion et s'étend désormais à l'ensemble des districts du canton de Fribourg.

2011

2.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a renforcé son action visant à favoriser le développement régional d'une Broye intercantonale. Les projets ne manquent pas si bien qu'il est prévu que la COREB s'installe dans des locaux plus spacieux, situés à Payerne, dans le courant de l'année 2012 et procède à l'engagement d'un chef de projets.

Aéropôle. L'année 2011 n'a pas dérogé à la règle; elle a ainsi été le témoin d'une nouvelle vague de demandes et d'exigences de toute sorte de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). La séance qui a réuni en décembre 2011 des représentants de la COREB et de l'OFAC s'est voulue encourageante et laisse entrevoir une approbation du règlement d'exploitation civile et la concrétisation de cet ambitieux projet de parc technologique consacré à l'aéronautique dans le courant de l'année 2012. Il convient par ailleurs de se réjouir du succès du projet SolarImpulse, lequel assure à la région de la Broye une belle visibilité.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

2.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. L'année 2011 aura été essentiellement consacrée à l'élaboration de la planification des lits EMS du district de la Broye. Les communes de l'association ont ainsi pu prendre connaissance des propositions formulées et une décision devrait intervenir début 2012 sur les travaux à conduire pour adapter les EMS du district de la Broye aux attentes des résidents et satisfaire la demande. Il convient par ailleurs de se réjouir des réflexions menées par plusieurs communes sur la question des appartements protégés.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). L'établissement, après une année 2010 particulièrement mouvementée, a retrouvé une certaine stabilité. L'arrivée d'un nouveau directeur général et d'un nouveau directeur financier a incontestablement donné un souffle nouveau à l'établissement et les projets de toute sorte foisonnent. Gageons que l'année 2012 verra enfin l'adoption par les Grands Conseils des cantons de Fribourg et de Vaud d'un nouveau statut juridique et que les réflexions sur l'hôpital de demain (HIB Payerne 2) avanceront à grands pas.

COSAF. La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développe-

ment du service d'aide et de soins à domicile du district de la Broye.

CODEMS. La commission a accompagné les réflexions sur la planification des structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

2.7.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La Préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Association de la Grande Cariçaie. Cette nouvelle structure vole désormais de ses propres ailes et veillera à la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles des rives sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles des rives sud. Compte tenu de la création de l'Association de la Grande Cariçaie, la commission paritaire n'a pas siégé en 2011. Il s'agit en effet de redéfinir son rôle et sa place dans la nouvelle organisation. Elle reprendra ses travaux dans le courant de l'année 2012 de façon à favoriser les échanges entre les différents acteurs des rives sud du lac de Neuchâtel.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La pré-étude de réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf a été présentée aux communes concernées et devrait permettre l'élaboration d'un nouveau concept.

Plan directeur intercantonal. Le dossier a été transmis aux cantons de Fribourg et de Vaud pour un dernier examen avant la mise en consultation publique. Il s'agit maintenant de préparer la dernière ligne droite avec notamment la difficile mission de convaincre les communes qu'il s'agit-là non pas d'une entrave au développement communal mais bien d'un instrument indispensable à tout développement.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye. Avec l'intégration dans le plan directeur cantonal des secteurs stratégiques, le projet a connu un nouvel élan. Les questions de la création d'une route d'accès et de l'acquisition des terrains nécessaires au développement du secteur auront été les principaux thèmes abordés durant cette année 2011.

Gens du voyage. La présence des gens du voyage est restée relativement discrète en cette année 2011.

—
2011

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome. Il a reçu la visite du Conseiller fédéral Ueli Maurer, lequel a donné quelques précisions au sujet de l'acquisition des nouveaux avions de combat; il attend maintenant l'approbation du règlement d'exploitation militaire de façon à ce que les différents accords issus des discussions du groupe de contact soient définitivement scellés.

2.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1 Domaines de la DICS

Ecoles enfantines et primaires. Trois nouvelles écoles ont été inaugurées, attestant d'un développement toujours très important.

Cycle d'orientation. A signaler la nécessité d'engager la réfection de l'ancien bâtiment et, malheureusement, de réparer certaines malfaçons dans ce qui a été réalisé plus récemment.

Association Tous unis contre la violence. Présidée par le préfet, l'Association a entrepris tout un travail en partenariat avec les organisateurs de fêtes destinées aux jeunes et où les excès sont légion.

2.8.2 Domaines de la DSJ

Ordre public. Force est de constater que les établissements de nuit dérangent. Avec l'aide de la Police cantonale, il a fallu procéder à différents réglages pour pallier ces difficultés.

Sapeurs-pompiers. Avec la fusion de Châtel-St-Denis et Reaufens, le district a terminé sa mue et s'est parfaitement adapté aux exigences formulées dans SP 2015.

2.8.3 Domaines de la DIAF

Communes. Appelé à présider aux discussions relatives aux éventuelles fusions de communes, le préfet a participé activement aux travaux du Comité de pilotage.

La Conférence des syndicats a siégé à espaces réguliers. Elle a traité de tout ce qui concerne les communes, quand on les considère dans leur ensemble.

Chiens. Représentant de la Conférence, le préfet a fait des propositions pour tenter de clarifier le cahier des charges de chacun dans les domaines touchant aux chiens.

2.8.4 Domaines de la DEE

Développement économique. Un peu à l'étroit dans son costume, le district n'a pourtant pas eu trop à souffrir d'une année de conjoncture plutôt morose. Axé pour l'essentiel sur les secteurs secondaire et primaire, les entreprises ont tiré leur épingle du jeu.

Région et transports publics. En tant que président de la Région Glâne-Veveyse, le préfet s'est penché sur les perspectives liées au nouveau RER fribourgeois. En outre, il a participé aux travaux liés aux projets «Loisirs pour tous» (accès aux loisirs pour les personnes à mobilité réduite) et «Communes en mouvement».

2.8.5 Domaines de la DSAS

Médecine de proximité. Suite à une enquête auprès des médecins généralistes de la région, la situation préoccupante s'est confirmée. Il y a urgence à trouver des solutions.

EMS. Après plusieurs discussions, neuf conseils communaux ont adhéré finalement au projet consistant à adapter les homes aux exigences d'aujourd'hui. Coût pour les communes: plus de 30 millions de francs !

2.8.6 Domaines de la DFIN

R.à.s.

2.8.7 Domaines de la DAEC

Plan directeur régional. Les travaux de planification peinent à débiter, certaines communes souhaitant attendre d'abord les premiers résultats du projet de fusion.

Rivelac. Le préfet a siégé aux côtés des communes de la Riviera et de Châtel-St-Denis et représenté le Conseil d'Etat. Le projet d'agglomération Riviera et Haut-Lac (Rivelac), s'il est accepté comme tel par la Confédération, pourrait avoir des retombées financières intéressantes pour le chef-lieu et pour le district.

2011

2.9 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8709 (8015)	1134 (1340)	2520 (2324)	2132 (2044)	479 (474)	984 (1167)	479 (474)
Tentatives de conciliation:	414 (445)	47 (76)	144 (153)	23 (61)	62 (71)	72 (88)	62 (71)
- ayant abouti	249 (254)	26 (48)	78 (71)	11 (19)	32 (21)	27 (36)	32 (21)
- ayant échoué	165 (185)	17 (26)	38 (44)	9 (36)	12 (39)	36 (42)	12 (39)
- en suspens	0 (6)	4 (2)	28 (38)	3 (6)	13 (11)	9 (10)	13 (11)
Ordonnances pénales	8202 (7570)	1073 (1242)	2346 (2141)	2109 (1980)	417 (403)	912 (1079)	417 (403)
- définitives	8134 (7446)	1049 (1228)	2274 (2090)	2071 (1943)	405 (386)	892 (1049)	405 (386)
- frappées d'opposition	68 (124)	24 (14)	72 (51)	38 (37)	12 (17)	20 (30)	12 (17)
Recours administratifs (enregistrés en 2011)	56 (48)	17 (18)	24 (22)	16 (29)	9 (17)	33 (35)	9 (17)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	606 (995)	363 (443)	552 (595)	319 (341)	289 (299)	406 (480)	289 (299)
Permis de chasse	360 (372)	312 (345)	604 (610)	123 (130)	197 (201)	152 (156)	197 (201)
Permis de pêche	1597 (1586)	1218 (1151)	2148 (1996)	2923 (2938)	283 (302)	815 (766)	283 (302)
Mises en bières	30 (19)	1 (1)	9 (8)	1 (1)	3 (0)	2 (2)	3 (0)
Autorisations diverses	2670 (2160)	1185 (1170)	3103 (3058)	1780 (1739)	996 (980)	1312 (1256)	996 (980)
Privations de liberté (mandats d'amener)	23 (34)	2 (4)	18 (20)	0 (0)	8 (14)	6 (6)	8 (14)

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directrice: Geneviève Gassmann

1. Missions

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agrocommerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale (intendance). Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration et contribuent à faire de Grangeneuve un lieu attractif pour les élèves, clients et partenaires.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

Les centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1047 (1063) élèves.

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	250 (180)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	56 (130)
Apprentissage forestier-bûcheron	47 (51)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	160 (165)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	66 (45)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	66 (52)

2011

Cours préparatoire au brevet fédéral horticole	20 (31)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	6 (21)

La grande variation des chiffres par rapport à l'an dernier provient principalement de la nouvelle répartition à la suite de la réforme de la formation agricole.

La réforme de la formation agricole bat son plein que ce soit à travers la rédaction de nouveaux moyens d'enseignement, le recrutement et la formation de formateurs en entreprise ou la mise en place du nouveau plan de formation. Alors qu'au niveau suisse le nombre d'apprentis agricoles diminue, les effectifs de Grangeneuve augmentent. La compétence des collaborateurs, la qualité des entreprises formatrices, le bilinguisme et les infrastructures de Grangeneuve sont les atouts déterminants de cette évolution.

Quant à la formation d'agrocommerçant et d'agrotechnicien, le processus de reconnaissance en tant qu'école supérieure a abouti. La validation par l'Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie couronne le travail accompli ces dernières années dans la création de ces deux filières.

JardinSuisse, l'association faitière du monde horticole a confié à Grangeneuve l'organisation des brevets pour l'ensemble de la Suisse romande. Après le brevet de paysagistes, ce sont les spécialistes de soin de gazon de sport, les floriculteurs ainsi que les arboristes qui viendront suivre leur formation supérieure à l'Institut.

L'augmentation importante des effectifs du centre de formation des métiers de la terre et la nature n'a été possible qu'avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. La mise en place d'un système de gestion d'école zéro-papier ainsi que l'informatisation croissante des processus ont permis des gains d'efficacité importants mais également une amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

2.3 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Nombre d'élèves / candidats	
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	26 (29)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	8 (8)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	96 (92)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière	54 (55)

Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	122 (121)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	42 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	11 (11)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologues en denrées alimentaires	9 (8)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	8 (12)

26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Ce recul s'explique principalement par la diminution du nombre de candidats inscrits aux cours interentreprises pour technologues en industrie laitière francophones et l'arrêt de la formation des aides familiales en 2011.

2.4 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5 Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2075 (2102) et de 793 (781) à la vulgarisation en économie familiale.

En 2011, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- > organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;

2011

- > conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- > calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2400 exploitations du canton;
- > calcul de plans de fumure parcellaire et d'affouragement de vaches laitières;
- > gestion du dossier «Autorisation de fumure sur les alpages»;
- > informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- > conseils aux agriculteurs qui optent pour l'agriculture biologique;
- > conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- > achèvement de la campagne cantonale d'élimination préventive des cotoneasters érigés (mesure de lutte contre le feu bactérien);
- > suivi des projets «nitrates» dans le cadre de l'art. 62a de la LEaux;
- > collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des Ponts et chaussées;
- > accompagnement de projets régionaux;
- > établissement de nombreux budgets d'exploitation utilisés en grande partie par le SAgri comme base de décision pour l'octroi des aides à l'investissement;
- > organisation de cours de formation continue sur une palette de thèmes très large pour les agriculteurs et les paysannes;
- > bouclage de 1100 comptabilités de gestion et fiscale d'agriculteurs fribourgeois;
- > établissement de statistiques sur la base des bouclages comptables;
- > taxation de perte de revenu dans le cadre des zones S;
- > estimation de valeur de rendement et conseil de remise/reprise;
- > conseil pour la création et la dissolution de différentes formes de collaboration entre agriculteurs.

2.6 Exploitations

Les faits principaux, qui ont concerné les exploitations en 2011, sont les suivants:

- > remplacement du chef d'exploitation de l'exploitation agricole à Grangeneuve qui a pris sa retraite anticipée;
- > remplacement du responsable de l'exploitation porcine de Grangeneuve qui a pris sa retraite. Cette unité est maintenant rattachée pleinement à l'exploitation agricole;
- > un travail important sur la charge de travail des collaborateurs des exploitations est en cours pour trouver des solutions qui permettent un entretien optimal du bétail et des installations tout en diminuant les heures supplémentaires;
- > à l'exploitation porcine de Grangeneuve d'importants travaux de maintenance et de renouvellement des installations ont été réalisés;
- > aménagement des locaux existants pour l'entreposage des vins de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve;
- > sur toutes les exploitations de l'Institut, des visites de conseils et rapports concernant la sécurité ont été effectuées par le SPAA (Service de Prévention des Accidents en Agriculture). Toutes les mesures correctives sont en phase terminale et un audit de contrôle aura lieu au printemps 2012 pour obtenir pour ces exploitations la distinction Agri Top;
- > réfection de la route de Sorens qui est en chantier depuis deux ans et devrait se terminer par la pose du tapis final au printemps 2012;
- > l'appartement pour les apprentis et stagiaires dans la maison de Sorens est terminé et peut dès lors être occupé par trois personnes actives sur l'exploitation à l'année;
- > une citerne de 20 000 litres achetée d'occasion a été installée dans l'ancienne ferme détruite de Chesauperey. Cette installation permet d'avoir en permanence une réserve d'eau pour les animaux et les nettoyages, ce qui limite la dépendance par rapport à l'eau du réseau;
- > réhabilitation du ruisseau près des Gros Prarys sur une distance de plus de 100 m, tronçon qui était canalisé et enterré. Ces travaux ont fait suite à l'entretien de la haie adjacente; au lieu de refaire les drainages alentour, il était plus adéquat de réhabiliter le ruisseau et de l'alimenter avec les eaux de drainage.

—
2011

Participation active de tous les collaborateurs des exploitations à la réussite de Nutri11 au mois de juin et lors de la Désalpe des Quinquas à Fribourg en septembre. L'effort soutenu des collaborateurs lors de ces manifestations gourmandes en ressources humaines a des répercussions sur l'augmentation sensible des heures supplémentaires.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS	419.42	404.76	14.66
ADMINISTRATION CENTRALE	240.45	228.88	11.57
3400 / ICAS Secrétariat général	10.68	9.85	0.83
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	26.95	26.80	0.15
3410 / PREF Préfectures	38.48	38.70	-0.22
3415 / DECO Service des communes	8.01	8.00	0.01
3425 / AGRI Service de l'agriculture	23.10	23.00	0.10
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	74.69	64.60	10.09
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	57.78	57.17	0.61
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	178.97	175.88	3.09
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	159.06	154.72	4.34
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	18.67	19.92	-1.25
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Ruelle Notre-Dame 2, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/diaf

Avril 2012

Imprimé sur papier 100% recyclé